

3.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240923-327775-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 octobre 2024

Publié le 7 octobre 2024

**Suite à la convocation en date du 9 septembre 2024**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 23 SEPTEMBRE 2024**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Doriane BECUE donne pouvoir à Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie SANDRA, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Elisabeth MASSE, Bertrand RINGOT.

**OBJET** : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

Vu le rapport DSC/2024/249

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie culturelle, les subventions pour un montant total de 1 801 100 €, aux structures reprises dans les tableaux ci-joints, en annexes 1 à 3 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la restauration des géants, une subvention d'un montant de 3 000 € à la commune de Hautmont pour son projet de construction du Géant « Vincent » repris dans la fiche ci-jointe, en annexe 4 ;
- d'attribuer des subventions en faveur des collèges repris en annexe 5 ci-jointe, correspondant à la participation départementale pour le transport des élèves dans le cadre de l'opération « *Collège au cinéma 2023-2024* » pour un montant total de 47 170,60 € ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant total de 82 500 € au titre du fonctionnement, aux structures reprises dans le tableau et les fiches ci-joints, en annexe 6 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 61 500 € aux associations reprises dans le tableau et les fiches ci-joints, en annexe 7 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), les subventions pour un montant total de 31 382,50 € à la commune et à l'association reprises dans le tableau ci-joint, en annexe 8 ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 82 000 € aux structures reprises dans le tableau et les fiches ci-joints, en annexe 9 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes dans les termes des projets ci-joints, en annexes 10 et 11 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2024.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 10.

Madame VAN CAUWENBERGE est Adjointe au Maire d'Hautmont ainsi que membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Les Nuits Secrètes.

Madame SANCHEZ est membre de l'assemblée générale de l'Orchestre de Douai - Région Hauts-de-France ainsi que de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association TANDEM / Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras.

Monsieur DETAVERNIER est membre du conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille.

Monsieur BELLEVAL est Président de Cœur de Flandre agglo.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

Madame VANPEENE, Monsieur DEGALLAIX et Monsieur SEGUIN avaient donné pouvoir respectivement à Madame SANCHEZ, Monsieur BELLEVAL et Madame VAN CAUWENBERGE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ZOUGGAGH (membre du conseil d'administration de l'association ARA – Autour des Rythmes Actuels) et Monsieur Olivier CAREMELLE (membre du conseil de la Ligue de l'enseignement du Nord) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur PICK et Madame CONSEIL. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de  
l'Achat Public,

Eric LECAT

## SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

**Attribution des soldes au titre de l'année 2024 pour les associations dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 € (54 dossiers)**

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2023 attribué	Montant 2024 sollicité	Montant attribué CP 27/03/24	Solde proposé CP 23/09/24	Montant total Subvention 2024
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Les Nuits Secrètes	100 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Théâtre de Chambre	36 000 €	40 000 €	18 000 €	18 000 €	36 000 €
AV	FERON	association Féron'Arts	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
AV	LE FAVRIL	association La Chambre d'Eau	22 000 €	30 000 €	11 000 €	12 000 €	23 000 €
AV	MAUBEUGE	association Bougez Rock (Festival Joly Jazz)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier Le Manège (festival Itak)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
CA	CAMBRAI	association Les Rencontres Musicales Cambrai Département du Nord	30 000 €	65 000 €	15 000 €	10 000 €	25 000 €
CA	CAMBRAI	association Théâtre en Cambrésis / Compagnie THEC	19 000 €	19 000 €	9 500 €	9 500 €	19 000 €
DK	DUNKERQUE	association Arts Scéniques Rocks / 4 écluses	35 000 €	46 000 €	17 500 €	19 500 €	37 000 €
DK	DUNKERQUE	association Compagnie s'appelle Reviens	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Beaux dimanches)	96 300 €	100 000 €	48 150 €	48 150 €	96 300 €
DK	SAINTE-MARIE-CAPPEL	Association Collectif d'Expression Musicale SMITLAP / Cassel Cornemuses	20 000 €	20 000 €	10 000 €	8 000 €	18 000 €
DK	STEENWERCK	association L'Embellie Cie	18 000 €	18 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €
DO	DOUAI	association Orchestre de Douai / Région Hauts-de-France	23 000 €	60 000 €	11 500 €	13 500 €	25 000 €
DO	FRESSAIN	association Les amis d'Andy	19 000 €	24 000 €	9 500 €	0 €	9 500 €
LI	ARMENTIERES	association Les fous à réaction [associés]	21 500 €	21 500 €	10 750 €	10 750 €	21 500 €
LI	ARMENTIERES	association VIVAT, association pour le développement culturel en Armentières	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
LI	HEM	association L'Aventure	20 000 €	25 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
LI	LILLE	association Compagnie La Générale d'Imaginaire	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
LI	LILLE	association Eolie Songe	22 500 €	25 000 €	11 250 €	11 250 €	22 500 €
LI	LILLE	association Jeunesses Musicales de France Hauts-de-France	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
LI	LILLE	association La Clef des Chants	23 000 €	23 000 €	11 500 €	6 500 €	18 000 €
LI	LILLE	association La Verrière	59 000 €	59 000 €	29 500 €	29 500 €	59 000 €
LI	LILLE	association Le Concert d'Astrée	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €
LI	LILLE	association Le Grand Bleu	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €
LI	LILLE	association Le Prato - Pôle National Cirque	112 000 €	112 000 €	56 000 €	56 000 €	112 000 €
LI	LILLE	association Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef	117 000 €	147 000 €	58 500 €	61 500 €	120 000 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille (Lille Piano Festival)	135 000 €	175 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille (Concert du Partage Places solidaires et actions culturelles)	40 000 €		20 000 €	20 000 €	40 000 €
LI	LOMME	association Théâtre Octobre	18 000 €	20 000 €	9 000 €	7 000 €	16 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	association Jazz en Nord	24 000 €	24 000 €	12 000 €	10 500 €	22 500 €
LI	ROUBAIX	association ARA (Autour des Rythmes Actuels)	60 000 €	70 000 €	30 000 €	33 000 €	63 000 €
LI	ROUBAIX	association Ballet du Nord /Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
LI	ROUBAIX	association Espace Croisé, centre d'art contemporain	16 000 €	20 000 €	8 000 €	10 000 €	18 000 €
LI	ROUBAIX	association GAPAS/Compagnie de l'Oiseau-Mouche	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Gymnase CDCN / Danse à Lille	80 000 €	85 000 €	40 000 €	42 000 €	82 000 €
LI	ROUBAIX	association L'Eclipse (La Cave aux Poètes)	25 000 €	30 000 €	12 500 €	15 500 €	28 000 €
LI	ROUBAIX	EPCC La Condition Publique	130 000 €	130 000 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €
LI	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	association Les Voyageurs (Compagnie Pierre Foviau / Le Zeppelin)	20 000 €	27 000 €	10 000 €	12 000 €	22 000 €
LI	TOURCOING	association Atelier Lyrique de Tourcoing	115 900 €	115 900 €	57 950 €	57 950 €	115 900 €
LI	TOURCOING	association Culturelle Tourquennoise	27 000 €	27 000 €	13 500 €	13 500 €	27 000 €
LI	TOURCOING	association La Passerelle (Le Grand Mix)	52 500 €	60 000 €	26 250 €	29 750 €	56 000 €
LI	TOURCOING	association La Virgule/Centre Transfrontalier de Création Théâtrale	78 000 €	78 000 €	39 000 €	39 000 €	78 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Atelier 2 Arts Plastiques	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Quanta	29 000 €	42 000 €	14 500 €	11 500 €	26 000 €
LI	WAMBRECHIES	association Cultures Nouvelles	45 000 €	45 000 €	22 500 €	19 500 €	42 000 €
LI	WASQUEHAL	association La Manivelle Théâtre	35 000 €	42 000 €	17 500 €	22 500 €	40 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Centre Régional de la Photographie	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Le Printemps culturel	55 000 €	55 000 €	27 500 €	27 500 €	55 000 €
VA	VALENCIENNES	association Espace Pasolini - Théâtre international	87 000 €	87 000 €	43 500 €	43 500 €	87 000 €
VA	VALENCIENNES	association Harmonia Sacra	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
VA	VALENCIENNES	association L' H du siècle	22 000 €	25 000 €	11 000 €	11 000 €	22 000 €
VA	VIEUX-CONDE	association Le Boulon	90 000 €	90 000 €	45 000 €	45 000 €	90 000 €
HD	LA CIOTAT	association Cesarts Evenements (FIGRA)	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>			<b>2 737 700 €</b>	<b>2 992 400 €</b>	<b>1 368 850 €</b>	<b>1 366 350 €</b>	<b>2 735 200 €</b>

## Dossiers transversaux : montants proposés au titre du 2ème versement 2024 (6 dossiers)

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2023 attribué	Montant 2024 sollicité	Montant attribué CP 27/03/24	Solde proposé CP 23/09/24	Montant total Subvention 2024
LI	LILLE	association 50°Nord	24 000 €	26 000 €	12 000 €	12 000 €	24 000 €
LI	LILLE	association Cinéligue Hauts de France	70 000 €	76 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €
LI	LILLE	association la Ligue de l'Enseignement Nord-Pas-de Calais/Centre Régional du Théâtre en amateur	21 000 €	21 000 €	10 500 €	0 €	10 500 €
LI	ROUBAIX	association Travail et Culture CRIAC	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €	49 000 €
LI	LILLE	association Fédération Régionale des Sociétés Musicales des Hauts de France	64 000 €	64 000 €	32 000 €	16 000 €	48 000 €
LI	LILLE	association De La Suite Dans Les Images	19 500 €	19 500 €	9 750 €	9 750 €	19 500 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>			<b>247 500 €</b>	<b>255 500 €</b>	<b>123 750 €</b>	<b>97 250 €</b>	<b>221 000 €</b>

## Scènes nationales : montants proposés au titre du 2ème versement 2024 (5 dossiers)

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2023 attribué	Montant 2024 sollicité	Montant attribué CP 27/03/24	Solde proposé CP 23/09/24	Montant total Subvention 2024
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier Le Manège de Maubeuge	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DK	DUNKERQUE	association Le Bateau Feu - Scène Nationale Dunkerque	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DO	DOUAI	association Tandem / L'Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association La Rose des Vents	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
VA	VALENCIENNES	SAEML Le Phénix - Théâtre de Valenciennes	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
<b>SOUS-TOTAL 3</b>			<b>675 000 €</b>	<b>675 000 €</b>	<b>337 500 €</b>	<b>337 500 €</b>	<b>675 000 €</b>

**TOTAL GÉNÉRAL 1+2+3****3 660 200 €****3 922 900 €****1 830 100 €****1 801 100 €****3 631 200 €**

## Subvention géant (1 dossier)

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2023 attribué	Montant 2024 sollicité	Montant attribué CP 27/03/24	Montant proposé CP 23/09/24	Montant total Subvention 2024
AV	HAUMONT	Commune de Haumont/construction du Géant Vincent		3 000 €		3 000 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 000 €</b>		<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>

## SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS (dossiers "transversaux" 2e subvention 2024)

Arr	Ville du siège social	Nom de la structure	Discipline artistique	Activité générale	Localisation des actions				Public(s)											Type d'action(s) de médiation	ETP 2024	BP 2024	Budget réalisé 2023	% subvention du Dpt/budget de l'association 2023	% ressources propres /budget de l'association 2023	Subvention 2023	Montant sollicité en 2024	Montant 1ère subvention 2024	Proposition 2de subvention 2024	TOTAL subvention 2024
					Arrondissement(s) d'intervention	Zone rurale	Quartier Politique de la Ville	Zone(s) éloigné(s) de la culture	Collégiens	En insertion	En situation de handicap	Personnes âgées	Petite enfance	Sous main de justice	Issu de Quartier Politique de la Ville	Issu de Zone rurale	Habitants	Autre, précisez												
LI	Lille	50°Nord-3°Est	Art contemporain	<p><b>Activité générale :</b> 50° Nord, Réseau transfrontalier d'art contemporain, met en réseau 48 structures professionnelles de formation, de production et de diffusion en art contemporain sur l'ensemble du territoire de l'euro région Nord (Hauts de France, Fédération Wallonie Bruxelles). Démarche de structuration du secteur des arts visuels en Hauts de France.</p> <p>Dans son objet, l'association a pour objet de favoriser le développement des arts visuels en Hauts-de-France et sur les territoires transfrontaliers.</p> <p>Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité une continuité des axes stratégiques votés lors du précédent mandat et a défini ses grandes priorités, à savoir :</p> <p>→ Priorité 1 : Continuer la transformation du pôle dans sa gouvernance, sa représentativité et le redéploiement de ses ressources : intégration de nouveaux membres, équilibres territoriaux Hauts-de-France (nord/sud), équilibres franco-belges (dont représentativité franco-flamande),</p> <p>→ Priorité 2 : Continuer à porter une réflexion/contribution sur la structuration de la filière arts visuels en Hauts-de-France,</p> <p>→ Priorité 3 : Accompagner et soutenir le travail des collègues, membres belges dans leurs réflexions sur une meilleure structuration du secteur des arts plastiques en Fédération Wallonie-Bruxelles,</p> <p>→ Priorité 4 : Continuer le travail engagé dans la relation avec les partenaires (DRAC, Région, MEL, autres collectivités),</p> <p>→ Priorité 5 : Définir les missions et moyens d'actions portant sur la coopération artistique et culturelle (politique éditoriale, programme jeune création, médiation culturelle, etc.),</p> <p>→ Priorité 6 : Continuer à structurer la politique de ressources humaines avec les salariés</p> <p>Médiation des publics : actions annuelles – médiation en faveur des collégiens, personnes en insertion. Parcours-visites (visites de 2 à 3 lieux agrémentés de rencontres avec les artistes et moments conviviaux, navettes bus gratuites) prévus dans la métropole lilloise, le dunkerquois et le sud du département. Vernissages programmés dans une logique de proximité géographique afin de favoriser la mobilité des publics.</p> <p>- Participation aux Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes organisées par le Département du Nord : organisation de parcours-visites de médiation culturelles dans 12 lieux d'art contemporain partenaires (dont Musverre) du Département du Nord destinés aux collégiens et aux personnes en insertion.</p> <p>Territoire d'intervention : Département du Nord</p> <p><b>Territoire(s) d'intervention :</b> département du Nord</p>																3	191 400 €	175 345 €	13,70%	30,20%	24 000 €	26 000 €	12 000 €	12 000 €	24 000 €	
LI	Lille	Cinéligue Hauts-de-France	Audiovisuel	<p><b>Activité générale :</b> Réseau de diffusion et de médiation culturelle autour du cinéma en milieu rural et dans les communes de moyenne importance (apport technique, diffusion de supports de communication, conseil en programmation). Circuit de 72 points de diffusion dont 47 actifs dans le Nord.</p> <p>Travail de médiation en direction du public scolaire dont collégiens : rencontres avec les professionnels du cinéma proposé aux établissements ne participant pas à d'autres dispositifs, plus spécifiquement en milieu rural ;</p> <p>- animations de séances de cinéma pour la jeunesse, proposées à tous les partenaires du réseau, pendant les vacances scolaires, autour des thématiques citoyennes ; la prévention de la radicalisation, la solidarité internationale, la défense de l'environnement</p> <p>- ateliers de pratique artistique en réalisation, en animation de fiction et de séries avec les adolescents de territoires ruraux</p> <p>- travail en réseau mené à l'échelon intercommunal ou territorial par la mise en place de synergies de plusieurs points de diffusion - « les enfants et les écrans » : formations destinées aux relais de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour prévenir sur les dangers des excès d'écrans.</p> <p><b>Territoire(s) d'intervention :</b> département du Nord dans les territoires ruraux</p>																15	1 019 533 €	1 498 631 €	5%	53,60%	70 000 €	76 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €	
LI	Lille	La Ligue de l'Enseignement NPC - Centre Régional du Théâtre en amateur	théâtre	<p><b>Activité générale :</b> Mise en œuvre du Plan régional de développement du théâtre amateur sur le territoire via le Centre régional de ressources du théâtre en amateur. C'est une mission de la Ligue de l'enseignement Hauts-de-France qui contribue à soutenir toutes les pratiques théâtrales amateurs par le conseil, la promotion, la qualification et l'intégration du théâtre en amateur.</p> <p><b>PAS DE PROJET PROPOSE POUR 2024</b></p> <p><b>Territoire(s) d'intervention :</b></p>																0		2 832 678 €	0,74%	86,10%	21 000 €	21 000 €	10 500 €	0 €	10 500 €	
LI	Roubaix	TEC CRIAC	Pluridisciplinaire	<p><b>Activité générale :</b> TEC CRIAC mène un travail artistique et culturel autour des questions du monde du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du projet « Des mots aux gestes de travail - l'imaginaire du travail chez les jeunes » : ateliers d'étymologie poétique et d'écriture sur l'imaginaire du travail chez les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en formation, salariés ou en insertion). Valorisations/restitutions des réalisations issues des différents ateliers</li> <li>• Le « Cabaret de l'Union » : 5 à 6 rencontres autour de productions artistiques (lectures, cinéma, spectacle vivant, musique) autour des questions liées au travail – public : environ 1000 personnes</li> <li>• « Le fluvial en devenir » : projet culturel et artistique sur mutations du travail autour des voies d'eau. Diffusion des créations avec les habitants et les salariés : exposition de photographies sur les gestes du travail de François Bodart, spectacle de danse verticale de Harmut Reichel et poésie de Jacques Jouet</li> <li>• Animation d'un réseau de partenaires Culture/Arts/Travail à l'échelle nationale : plateforme numérique de ressources, centre de documentation et rencontres nationales.</li> </ul> <p><b>Territoire(s) d'intervention :</b> arrondissements de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes et Lille.</p>																6,7	472 261 €	455 364 €	10,8%	21%	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €	49 000 €	
LI	Lille	Fédération Régionale des Sociétés Musicales HDF	Musique	<p><b>Activité générale :</b> Formations : stages de perfectionnement musical et instrumental 1er et 2ème cycle d'enseignement, stages de formation de l'orchestre des jeunes de la Fédération en février, octobre et juillet. Concours et examens : concours national pour harmonies, fanfares et chorales, concours régionaux pour solistes amateurs cuivres et bois, examens fédéraux et confédéraux pour les élèves des structures affiliées dans toute la région en mai et juin. Manifestations : concert des tubas de Noël en décembre à Estaires et Rang-du-liers, 5ème édition de « Batteries-Fanfares en FolieS » en lien avec l'UFF en septembre.</p> <p><b>Aide individuelle indirecte aux sociétés musicales :</b></p> <p>La subvention à la FRSM intègre le reversement d'une aide départementale aux sociétés comme suit. Partie fixe : 160 € pour les sociétés appartenant à une commune de moins de 3 500 habitants - 125 € pour les sociétés appartenant à une commune de 3 500 à 10 000 habitants - 92 € pour les sociétés appartenant à une commune de plus de 10 000 habitants</p> <p>Partie variable : 8 € par élève reçu à des examens, dans la limite de 60 élèves reçus - 80 € par participation à un festival, dans la limite de trois participations soutenues.</p> <p>Territoires d'intervention : Département du Nord</p>																1,31	379 540 €	448 101 €	14,3%	52,7%	64 000 €	64 000 €	32 000 €	16 000 €	48 000 €	
LI	Lille	De La Suite Dans les Images	Audiovisuel	<p><b>Activité générale :</b> De la Suite Dans les Images est le réseau des salles de cinéma de la petite exploitation et/ou classées art et essai en région Hauts-de-France. Ce réseau compte 32 salles en région, dont 23 dans le Nord. Elles conçoivent et mettent en œuvre, avec l'appui de l'équipe de coordination du réseau, des actions à dimension culturelle et éducative.</p> <p><b>Travail de mise en réseau :</b> diffusion, défense et promotion du cinéma art et essai : circulation des copies en lien avec les distributeurs et l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma, l'accompagnement des films soutenus par l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (Jeune Public, Actions-Promotion, Répertoire) et ceux recommandés Recherche et Découverte. Médiation culturelle : action « La Première toile » un partenariat avec les salles : accompagner les très jeunes spectateurs (2-5 ans) dans leur première expérience, « Les parcours en collège » : Proposition de 3 parcours de médiation différents pour une douzaine de classes répartis dans l'ensemble du Département, « Pixivore » : développement de la plateforme interactive de contenus rédactionnels et audiovisuels en lien avec la programmation de Collège au cinéma dans le Nord. « le p'tit monde fait son cinéma » et « les p'tites toiles d'Emile » : actions de médiations proposées en Flandre lors des 2 festivals.</p> <p><b>Territoire(s) d'intervention :</b> département du Nord</p>																	6,33	471 250 €	780 990 €	2,5%	49,4%	19 500 €	19 500 €	9 750 €	9 750 €	19 500 €

SCENES NATIONALES

Annexe 3

Arr	Ville du siège social	Nom de la structure	Discipline artistique	Activité générale		ETP 2023	BP 2024	Budget réalisé 2023	% subvention du Dpt/budget de l'association 2023	% ressources propres /budget de l'association 2023	Subvention 2023	Montant sollicité en 2024	Montant 1ère subvention 2024	Proposition 2nde subvention 2024	TOTAL subvention 2024
AV	Maubeuge	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Scène Nationale avec soutien à la création et à l'émergence, diffusion, médiation artistique et culturelle	Scène Nationale : convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2023-2026 La scène nationale, en parallèle est un acteur culturel majeur de l'Avesnois qui s'applique à concilier une programmation pluridisciplinaire ambitieuse (théâtre contemporain, performance, danse, cirque, marionnette, arts numériques et urbains) où se côtoient des artistes régionaux, nationaux, internationaux, confirmés ou jeunes créateurs et créatrices . La médiation (ateliers d'initiation au street art, rencontres-atelier-visite de théâtre et découverte des métiers du spectacle), les actions culturelles de proximité et l'accueil d'équipes artistiques en résidence complètent l'offre proposée par le Manège qui touche différents publics notamment les publics prioritaires du Département .	34,1	3 042 907 €	3 362 408 €	5,00%	17%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DK	Dunkerque	association Le Bateau Feu - Scène Nationale Dunkerque	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Scène Nationale avec soutien à la création et à la médiation et diffusion d'une programmation pluridisciplinaire	Scène Nationale : convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2023-2026 La Scène Nationale à travers son ancrage sur l'agglomération de Dunkerque développe une programmation et des actions de médiation "hors les murs" accentuée par des partenariats avec les structures sociales, les établissements scolaires et les structures culturelles tout en mettant les projets participatifs au cœur de son projet culturel. La structure a su développer en étroite collaboration avec les habitants et ses partenaires, des projets de sensibilisation culturelle et de médiation (ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée, actions décentralisées : "drive-in culturel", résidences d'artistes) qui touchent différents publics notamment les publics prioritaires du Département .	30,6	3 626 789 €	3 705 178 €	4,00%	14%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DO	Douai	association Tandem / L'Hippodrome de Douai Théâtre d'Arras	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Scène Nationale avec soutien à la création et à la médiation et diffusion du spectacle vivant (dans et hors-les-murs)	Scène Nationale : convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2020-2023 L'H de D (l'un des deux sites de la scène nationale TANDEM) conjugue une programmation pluriculturelle (théâtre contemporain, performance, danse, cirque, marionnettes), avec un cinéma classé « Art et essai ». Cet équipement développe de nombreux dispositifs de sensibilisation et d'action culturelle (projets sur la durée impliquant des collégiens et de nombreuses structures sociales, parcours d'accompagnement et préparation des sorties au spectacle, visites guidées à l'occasion d'une exposition, ateliers de pratique avec restitution) en s'adressant à différents publics notamment les publics prioritaires du Département et en se mobilisant pour une démocratisation de l'accès à la culture et des pratiques artistiques .	33,7	4 215 483 €	4 519 234 €	3,00%	15%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASQ	Association La Rose des Vents	SCENE NATIONALE // Spectacle vivant et cinéma	Scène nationale : diffusion, soutien à la création et action culturelle > structure située en quartier Politique de la Ville	La salle de spectacle est fermée au public en raison d'importants travaux de rénovation-extension. La réouverture du lieu est envisagée à l'automne 2025. Pour cette raison, la saison 2023/2024 se déroule hors les murs, à travers des coopérations inédites avec une dizaine de partenaires de la métropole lilloise (tiers-lieux, centres culturels, scènes publiques, etc.) > cela constitue une opportunité pour diversifier les actions en direction des territoires/publics prioritaires du Département. Un accroissement des actions de médiation est souhaité par le Département eu égard au niveau de financement départemental, notamment avec l'arrivée de la nouvelle Directrice qui a pris ses fonctions en janvier 2023. Une vigilance accrue devra être portée sur ce volet, notamment après la réouverture du lieu. Par ailleurs, le modèle économique de la structure dont la situation financière reste fragile est à repenser. Enfin, la convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs couvre la période 2023/2026. INVESTISSEMENT : Compte tenu du retard important des travaux et de l'envoie des prix dans le BTP, le budget investissement est en fort dépassement. Dans ce cadre, 500 000 € ont été votés par le Département au titre des PTS en juin 2023.	29,3	2 816 010 € H.T.	2 787 411 €	5%	15%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
VA	Valenciennes	SAEML Le Phénix	SCENE NATIONALE // Spectacle vivant	Equipement de diffusion, soutien à la création et médiation du spectacle vivant, labellisé Scène Nationale, Pôle européen de création, Campus européen décentralisé pour l'accompagnement de la jeune création en Hauts-de-France.	La Scène Nationale Le Phénix s'attache à mettre en avant, tout au long de la saison, une programmation pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, performances, jeune public...) où se côtoient artistes confirmés et artistes en émergence. Au-delà de son travail de diffusion et d'accompagnement d'artistes régionaux, nationaux et internationaux, elle développe des projets de sensibilisation culturelle et de médiation (ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée, co-construits et innovants, actions décentralisées et participatives « Les ateliers nomades », parcours de spectateurs, résidences d'artistes...), qui touchent une multitude de publics, notamment les publics prioritaires du Département.	38,0	3 778 977 €	4 381 512 €	3,00%	19%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
<b>TOTAL 3</b>											675 000 €	675 000 €	337 500 €	337 500 €	675 000 €

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Commune de Hautmont	Arrondissement	Avesnois
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Hautmont

## OBJET DU PARTENARIAT

### Construction du géant « Vincent » symbole de la création de la ville de Hautmont



#### Représentation du géant

Vincent Madelgaire, comte et gouverneur du Hainaut, membre de la Cour du roi Dagobert Ier, aide l'action missionnaire et entreprend de faire bâtir un monastère en un lieu appelé Altus Mons. Il est le mari de sainte Waudru, sainte patronne de la ville de Mons et la soeur d'Aldegonde de Maubeuge. Vincent Madelgaire se retira du monde vers 643 et fonda l'abbaye de Hautmont dont il devint l'abbé sous le nom de Vincent.

Deux des vitraux du Centre culturel Maurice SCHUMANN font référence à l'abbaye dont l'un plus particulièrement où sont représentés Saint Vincent ainsi que sa femme Sainte Waudru.

**Réalisation :** construction par le facteur de Géant Fabrice SIMON de l'atelier Les facteurs de Géants  
Pour le costume, des ateliers de confection des vêtements seront réalisés avec une association hautmontoise.

**Caractéristiques du géant :** poids : 100kg - taille : 5,20 mètres – roulé ou porté  
Tête et mains en terre modelée en céramique, puis moulées en un tirage de résine polyester armé de fibres de verre, corps en bois et en vannerie en osier, bras en bois

#### Sorties du géant

Le Géant Vincent sera baptisé le 23 juin 2024 dans le cadre de l'évènement Corso Fleuri. Il sera associé à chacune des manifestations de la commune, telles que le Forum des associations, les festivités d'été (fête de la musique, Corso, etc.), le marché de Noël. Entretiens, le Géant VINCENT sera exposé dans la salle de bal du Centre Culturel.

**Porteurs :** l'équipe de porteurs sera constituée des agents des services techniques (2 équipes de 2 pour le roulement).

## DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Budget Prévisionnel 2024 : 10 300 €

**Taux d'intervention :**  
30% + bonification atelier 10 %  
aide maximale : 3 000 €

Montant sollicité : 3 000 €

PROPOSITION :

3 000 €



## AIDE AUX TRANSPORTS - COLLEGE AU CINEMA 2023-2024

VILLE DU COLLÈGE	NOM DU COLLÈGE	FORFAIT	TARIF
MARCHIENNES	Collège Marguerite Yourcenar	4,00 €	380,00 €
MASNY	Collège Robert Desnos	4,00 €	488,00 €
NIEPPE	Collège Jeanne de Constantinople	4,00 €	436,00 €
HOUPLINES	Collège Roger Salengro	4,00 €	1 128,00 €
PÉRENCHIES	Collège Jacques Monod	4,00 €	392,00 €
PÉRENCHIES	Collège Sainte-Marie	4,00 €	336,00 €
AULNOYE-AYMERIES	Collège Sainte Jeanne d'Arc	4,00 €	620,00 €
LANDRECIÉS	Collège Dupleix	4,00 €	868,00 €
SAINS DU NORD	Collège Jean Rostand	4,00 €	204,00 €
AVESNES-LES-AUBERT	Collège Paul Langevin	4,00 €	472,00 €
IWUY	Collège Jean Moulin	4,00 €	356,00 €
MASNIÈRES	Collège Jacques Prévert	4,00 €	208,00 €
SOLESMES	Collège Saint-Exupéry	4,00 €	344,00 €
VILLERS OUTREAUX	Collège Saint Joseph	4,00 €	348,00 €
BERGUES	Collège Wenceslas Cobergher	4,00 €	216,00 €
HONDSCHOOTE	Collège Lamartine	4,00 €	816,00 €
ESCAUDAIN	Collège Félicien Joly	4,00 €	468,00 €
PECQUENCOURT	Collège intercommunal Maurice Schumann	4,00 €	348,00 €
DOUAI	Collège Jules Ferry	2,30 €	151,80 €
PECQUENCOURT	Collège Intercommunal Maurice Schumann	4,00 €	196,00 €
DOUAI	Collège André Canivez	2,30 €	184,00 €
BOUCHAIN	Collège de l'Ostrevant	4,00 €	176,00 €
THIANT	Collège Jean-Jacques Rousseau	4,00 €	1 084,00 €
BERGUES	Collège Saint-Winoc	4,00 €	412,00 €
DUNKERQUE	Collège Gaspard Malo	2,30 €	379,50 €
DUNKERQUE	Collège Jean Deconinck	2,30 €	147,20 €
BERGUES	Collège Saint Winoc	4,00 €	1 044,00 €
DUNKERQUE	Collège Sacré-Coeur	4,00 €	948,00 €
BOURBOURG	Collège Jean Jaurès	4,00 €	392,00 €
WATTEN	Collège Sacré Cœur	4,00 €	812,00 €
LOON-PLAGE	Collège Jean Rostand	4,00 €	616,00 €
CASSEL	Collège Robert le Frison	4,00 €	468,00 €
BERLAIMONT	Collège Gilles de Chin	4,00 €	236,00 €
LYS-LEZ-LANNOY	Collège Gambetta	4,00 €	552,00 €
LYS-LEZ-LANNOY	Etablissement régional d'enseignement adapté Colette Magny	4,00 €	116,00 €
WATTRELOS	Collège Pablo Neruda	4,00 €	200,00 €
WATTRELOS	Collège Saint Joseph - La Salle	4,00 €	444,00 €
PERENCHIES	Collège Jacques Monod	4,00 €	664,00 €
LILLE	Collège Claude Lévi-Strauss	2,30 €	515,20 €
LILLE	Collège Thérèse d'Avila	2,30 €	738,30 €
LOMME	Collège Guy Mollet	4,00 €	356,00 €
LILLE	Collège Louise Michel	2,30 €	434,70 €
LILLE	Collège Miriam Makeba	2,30 €	209,30 €
LOMME	Lycée horticole et agricole de Lomme	4,00 €	52,00 €
LOMME	EREA (établissement régional d'enseignement adapté Nelson Mandela)	4,00 €	108,00 €
LOOS	IME l'Eveil	4,00 €	288,00 €
LILLE	Collège Verlaine	2,30 €	156,40 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège Lacordaire	4,00 €	932,00 €
RONCHIN	Collège Anatole France	4,00 €	608,00 €
RONCHIN	Collège Gernez Rieux	4,00 €	72,00 €
SECLIN	Lycée pro. les Hauts-de-Flandre	4,00 €	104,00 €
WATTIGNIES	Collège Jean Moulin	4,00 €	360,00 €
LA MADELEINE	Collège Yvonne Abbas	4,00 €	672,00 €
MARCQ-EN-BAROEUL	Collège Rouges Barres	2,30 €	299,00 €
LA MADELEINE	Collège Saint Jean	4,00 €	584,00 €
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Collège professeur Albert Debeyre	4,00 €	504,00 €
SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE	Collège Jean Moulin	4,00 €	568,00 €
FLINES-LEZ-RACHES	Collège Jean Moulin	4,00 €	336,00 €
FEIGNIES	Collège Jean Zay	4,00 €	268,00 €
MAUBEUGE	Collège Jules Verne	2,30 €	156,40 €
FERRIERE LA GRANDE	Collège Lavoisier	4,00 €	460,00 €
HAUTMONT	Collège Antoine de Saint Exupéry	4,00 €	160,00 €
MAUBEUGE	Collège Vauban	2,30 €	326,60 €
HAUTMONT	Collège Pierre de Ronsard	4,00 €	720,00 €
ESTAIRES	Collège Henri Durez	4,00 €	496,00 €
TOURCOING	Collège Privé du sacré cœur Saint Thomas	4,00 €	420,00 €
BONDUES	Collège la Croix Blanche	4,00 €	228,00 €
ROUBAIX	Collège Maxence Van Der Meersch	2,30 €	287,50 €
HEM	Collège Raymond Devos	4,00 €	196,00 €

ROUBAIX	Collège Saint-Michel	2,30 €	611,80 €
ROUBAIX	Collège Théodore Monod	2,30 €	230,00 €
MORTAGNE-DU-NORD	Collège Fernig	4,00 €	284,00 €
VIEUX-CONDÉ	Collège Jean Jaurès	4,00 €	700,00 €
BEAUCAMPS-LIGNY	Collège Sainte-Marie	4,00 €	1 344,00 €
LA BASSEE	College Albert Schweitzer	4,00 €	212,00 €
WAVRIN	Collège Léon Blum	4,00 €	512,00 €
HAUBOURDIN	Collège Jules Ferry	4,00 €	340,00 €
SECLIN	Collège Jean Demailly	4,00 €	472,00 €
PROVIN	Collège Dolet	4,00 €	432,00 €
TRELON	Collège Denis Saurat	4,00 €	328,00 €
COUSORLE	Collège Alfred Jennepin	4,00 €	268,00 €
PONT-À-MARCQ	Collège Françoise Dolto	4,00 €	996,00 €
BONDUES	Collège Maxence Van Der Meersch de Mouveaux	4,00 €	628,00 €
TOURCOING	Collège Saint Gabriel	2,30 €	818,80 €
TOURCOING	Collège Charles de Foucauld	2,30 €	230,00 €
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Collège Jules Verne	4,00 €	872,00 €
ANZIN	Collège Les Rochambelles	4,00 €	1 140,00 €
VALENCIENNES	Collège Charles Eisen	2,30 €	230,00 €
VALENCIENNES	Collège Watteau	2,30 €	98,90 €
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Collège Jean Macé	4,00 €	308,00 €
PETITE-FORÊT	Collège Pierre Gilles de Gennes	4,00 €	512,00 €
QUIÉVRECHAIN	Collège Jehan Froissart	4,00 €	320,00 €
SAINT-SAULVE	Collège Lavoisier	4,00 €	292,00 €
BEUVRAGES	Collège Paul Eluard	4,00 €	496,00 €
SEBOURG	Collège Sainte-Anne	4,00 €	492,00 €
TRITH-SAINT-LÉGER	Collège Paul Langevin	4,00 €	264,00 €
VALENCIENNES	Collège Jean Baptiste Carpeaux	2,30 €	545,10 €
VALENCIENNES	Collège Saint-Jean-Baptiste de La Salle	2,30 €	163,30 €
VALENCIENNES	Lycée polyvalent privé la Sagesse	2,30 €	108,10 €
VILLENEUVE-D'ASCQ	Collège Molière	2,30 €	338,10 €
LILLE	Collège Saint-Exupéry	4,00 €	600,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège François Rabelais	4,00 €	188,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège Descartes	4,00 €	372,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège François Rabelais	4,00 €	336,00 €
LILLE	Collège Saint Exupery	4,00 €	568,00 €
CROIX	Institut Etienne Leclercq	4,00 €	24,00 €
LESQUIN	Collège Théodore Monod	4,00 €	612,00 €
VILLENEUVE-D'ASCQ	Collège Camille Claudel	2,30 €	142,60 €
CROIX	Collège Boris Vian	4,00 €	384,00 €
WASQUEHAL	Collège Albert Calmette	2,30 €	92,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>47 170,60 €</b>

## MUSEES THEMATIQUES - TETES DE RESEAUX et PROJET EN RESEAU

### Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024

STRUCTURE	TYPE DE PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Montant 2023 attribué	Montant 2024 sollicité	Montant attribué CP 27/03/2024	Montant proposé CP 23/09/2024	Montant total subvention 2024
Communauté de communes des Haut de Flandre	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	19	20 000 €	20 000 €	/	20 000 €	20 000 €
Cœur de Flandre Agglo	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	19	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Musée Hospitalier Régional de Lille	Tête de réseau pérenne	/	13 000 €	18 000 €	/	13 000 €	13 000 €
Proscitec	Tête de réseau pérenne	40	29 000 €	39 000 €	19 500 €	19 500 €	39 000 €
Proscitec	Projet en réseau	14	50 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>132 000 €</b>	<b>137 000 €</b>	<b>49 500 €</b>	<b>82 500 €</b>	<b>132 000 €</b>

\* Depuis 2022, dans le cadre de la convention triennale, la CCHF et Cœur de Flandre Agglo ont décidé de faire des demandes séparées.

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

## Musées thématiques – tête de réseau pérenne



### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Communauté de Communes des Hauts de Flandre</b>	<b>Tiers</b>	478221
<b>Président</b>	André FIGOUREUX	<b>Responsable</b>	Marie-Ange Ollivier
<b>Territoire d'action</b>	Flandre française et belge, métropole lilloise	<b>Arrondissement</b>	Dunkerque
<b>Thématique</b>	tête de réseau (19 musées thématiques)	<b>Siège</b>	Bergues
<b>Activité générale</b>	La Communauté de Commune de Flandre intérieure (CCFI), devenue Cœur de Flandre Agglo depuis le 1 <sup>er</sup> janvier, et la CC des Hauts de Flandre (CCHF) ont repris, dans le cadre d'un conventionnement triennal, en plus de leurs compétences obligatoires, l'animation du réseau des musées de Flandre existant depuis 2007 et assurée depuis 2014 par le « Pays de Flandre Tourisme » (dont l'activité a cessé au 31/12/2017). Depuis le renouvellement du conventionnement pour 2022-24, les deux intercommunalités ont choisi de se partager les différentes actions et tâches de la coordination des musées en demandant des financements distincts afin de faciliter le développement de nouvelles actions.		

### OBJET DU PARTENARIAT

Forte de l'expérience de la coordination du réseau des musées de Flandre porté par les Pays des Moulins de Flandre et Flandre Tourisme jusqu'en 2017, devenu « Muzéa », la CCHF reprend plusieurs de ses actions, dans le cadre du conventionnement triennal avec Cœur de Flandre Agglo, afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Flandre intérieure.

Les objectifs de ces actions sont de mettre en réseau des acteurs culturels, de faire connaître les musées en attirant une clientèle nouvelle et de proximité, de valoriser le territoire et ses musées par la culture en faisant découvrir les collections des musées de Flandre d'une manière ludique et originale en renouvelant leurs offres de médiation.

L'ensemble des vingt-trois musées, ayant ou non l'appellation « musée de France », dont 19 musées thématiques, et des centres d'interprétation concernés par ces actions se situent sur les territoires de Cœur de Flandre Agglo (15) et la CCHF (8) : Bailleul (2), Bergues, Boeschèpe, Cassel, Esquelbecq (2), Godewaersvelde, Hazebrouck (2), Hondshoote (2), Ledringhem, Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Rubrouck, Saint Jans-Cappel, Steenwerck (2), Terdeghem, Watten, Wormhout.

#### Actions prévisionnelles 2024

La coordination du réseau proposée par la CCHF se décline en plusieurs actions en parallèle de celles portées par Cœur de Flandre Agglo :

- « Nos musées ont du goût », programmation en lien avec la semaine du goût française et belge qui mêle expositions, animations et visites guidées en lien avec les produits du terroir. Les partenariats avec les musées de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) seront consolidés tandis que d'autres se développeront avec des structures de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).
- Coordination et réalisation d'actions muséales en lien avec la labellisation de la CCHF « Terre de jeux » en 2023-24, dont manifestations articulées les collections avec des activités sportives dans les musées du 13 juin au 31 octobre 2024 (yoga, danse et acrobatie à Cassel, lectures musicales par La Compagnie de l'Interlock dans quatre musées, projections d'archives sportives à Wormhout, fête du jeu à Steenwerck, Fête du Naadam à Rubrouck, etc.) ; podcasts inédits accessibles dans les musées concernés (lutte mongole à Rubrouck, vélo à Steenwerck, boule flamande à Ledringhem et huit autres musées) ; propositions d'actions pédagogiques pour les scolaires.
- Impression de la nouvelle brochure Muzéa, présentant l'ensemble des musées du réseau en trois langues, et diffusion notamment en Flandre belge cet été.

Le réseau Muzéa se réunit plusieurs fois par an pour organiser ces actions : ces dernières font l'objet d'un plan et d'outils de communication communs (publication de dépliants et d'affiches, diffusion, insertions presse/radio/TV, référencement Internet et réseaux sociaux, réédition de la brochure présentant l'ensemble des musées, communication le 1<sup>er</sup> week-end de septembre à la Karyole Feest en présence des musées, etc.).

La cible est un public de proximité (territoires ruraux), peu habitué à fréquenter les musées et des territoires géographiquement voisins (dunkerquois, lillois, audomarois, calaisis, Belgique).

Grâce à la programmation du réseau, les musées essaient de retrouver leurs fréquentations d'avant 2020 en faisant circuler les publics entre les équipements, en les élargissant (scolaires, issus des territoires ruraux, éloignés de la culture, etc.) et en valorisant le terroir rural flamand.

**Collaborations prévues** : entre l'ensemble des musées et centres d'interprétation des territoires de la CCHF et de Cœur de Flandre Agglo, avec les Offices de Tourisme, mairies et médiathèques du territoire, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

### Evaluation du partenariat de l'année 2023

Les manifestations proposées par le réseau des musées en 2023 semblent toujours rencontrer leurs publics : onze musées ou centres d'interprétation ont participé à « Nos musées ont du goût » avec le développement d'actions inédites, notamment, à l'occasion de l'« Olympiade culturelle ».

#### Aspects positifs

- Création et diffusion de brochures présentant les manifestations et l'ensemble des musées du réseau et communication lors de la Karyole Feest ; retombées fortes dans les médias locaux ; développement d'une communication web, notamment sur les réseaux sociaux,
- Circulation des publics entre les territoires Cœur de Flandre Agglo-CCHF-CAPSO avec primo-visiteurs dans les musées participants : environ 850 participants à « Nos musées ont du goût » (quasiment le double par rapport à 2022),
- Montée en qualité des manifestations,
- Partenariats avec des musées de la CAPSO : La Coupole à Wizernes, la Maison du Marais et le musée de l'hôtel Sandelin à Saint-Omer,
- Production de podcasts inédits à l'occasion de l'« Olympiade culturelle » (trois musées impliqués dès l'automne 2023),
- Partage complémentaire des tâches entre les deux intercommunalités et développement de nouvelles actions communes,
- Implication durable du musée départemental de Flandre dans la dynamique collective.

#### Difficultés rencontrées

- Cohérence à articuler pour les musées entre les événements et leurs expositions permanentes ou temporaires,
- Pas de politique tarifaire commune,
- Manque de relais efficaces avec les partenaires touristiques du territoire (dont Offices de Tourisme intercommunaux).

#### Évolution attendue

- Capitaliser le savoir-faire des éditions précédentes tout en renouvelant,
- Articuler les deux programmations coordonnées par les deux intercommunalités (printemps/automne),
- Aider les musées à renouveler leur offre culturelle et à élargir les publics ; évaluer les retombées des manifestations pour l'image globale des musées.

### ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

#### Bilan financier de la coordination de Muzéa, réseau des musées de Flandre par la CCHF

Pour la 5<sup>e</sup> année du conventionnement triennal entre les deux intercommunalités, la CCHF a coordonné le réseau pour une partie de ces actions en réalisant un budget de 51 187 € sans intégrer les dépenses des musées et sans valoriser du temps de bénévolat.

Depuis 2022, pour faciliter la gestion administrative et financière de la coordination du réseau par les deux intercommunalités, elles font des demandes de subvention séparées, respectivement à hauteur de 20 000€ (pour Cœur de Flandre agglo, 20 000€ sont proposés à cette même Commission Permanente).

Budget réalisé	51 187	Nombre de salariés en ETP en 2022	0,4
% subvention dép.	39%	% ressources propres/budget réalisé	61%

#### SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions 2014-21 : 28 à 35 000 € (CCHF-CCFi) / 2022-23 : 20 000 € (CCHF)

#### DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Budget Prévisionnel	52 025	Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 20 000 € (38%)
Dont Musées	0 €	Aucun autre financeur public
BP actions retenues	52 025	

PROPOSITION : 20 000 € SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2024 DE 20 000 €

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

## Musées thématiques – tête de réseau pérenne



### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Cœur de Flandre Agglo</b>	<b>Tiers</b>	507383
<b>Président</b>	Valentin BELLEVAL	<b>Responsable</b>	Nathalie Dupas
<b>Territoire d'action</b>	Flandre française et belge, métropole lilloise	<b>Arrondissement</b>	Dunkerque
<b>Thématique</b>	tête de réseau (19 musées thématiques)	<b>Siège</b>	Hazebrouck
<b>Activité générale</b>	La Communauté de Commune de Flandre intérieure (CCFI), devenue Cœur de Flandre Agglo depuis le 1 <sup>er</sup> janvier, et la CC des Hauts de Flandre (CCHF) ont repris, dans le cadre d'un conventionnement triennal, en plus de leurs compétences obligatoires, l'animation du réseau des musées de Flandre existant depuis 2007 et assurée depuis 2014 par le « Pays de Flandre Tourisme » (dont l'activité a cessé au 31/12/2017). Depuis le renouvellement du conventionnement pour 2022-24, les deux intercommunalités ont choisi de se partager les différentes actions et tâches de la coordination des musées en demandant des financements distincts afin de faciliter le développement de nouvelles actions.		

### OBJET DU PARTENARIAT

Forte de l'expérience des 16 premières éditions du festival « Musique au Musée » porté par les Pays des Moulins de Flandre et Flandre Tourisme jusqu'en 2017, de la coordination du réseau des musées de Flandre devenu « Muzéa », Cœur de Flandre Agglo reprend plusieurs de ses actions, dans le cadre du conventionnement triennal avec la CCHF, afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Flandre intérieure.

Les objectifs de ces actions sont de mettre en réseau des acteurs culturels, de faire connaître les musées en attirant une clientèle nouvelle et de proximité, de valoriser le territoire et ses musées par la culture en faisant découvrir les collections des musées de Flandre d'une manière originale en renouvelant leurs offres de médiation.

L'ensemble des vingt-trois musées, ayant ou non l'appellation « musée de France », dont 19 musées thématiques, et des centres d'interprétation concernés par ces actions se situent sur les territoires de Cœur de Flandre Agglo (15) et la CCHF (8) : Bailleul (2), Bergues, Boeschève, Cassel, Esquelbecq (2), Godewaersvelde, Hazebrouck (2), Hondshoote (2), Ledringhem, Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Rubrouck, Saint Jans-Cappel, Steenwerck (2), Terdeghem, Watten, Wormhout.

#### Actions prévisionnelles 2024

La coordination du réseau proposée par Cœur de Flandre Agglo se décline en plusieurs actions en parallèle de celles portées par la CCHF :

- Festival « Musique au musée » du 24 au 28 avril 2024, avec 16 événements dans 16 musées,
- Poursuite de l'animation et du développement du site internet de Muzéa (cf. <https://www.muzea.fr/>) nécessitant un travail collaboratif avec l'ensemble des musées grâce à des réunions, notamment pour le développement d'expositions virtuelles (livraison de la seconde cet automne en lien avec l'exposition itinérante autour de Mai 1940 dans six musées) ; déploiement de la communication globale du réseau Muzéa,
- Intégration des musées volontaires dans le *Printemps des poètes 2024* et participation au dispositif *Musée [em]portables* mis en place par le Ministère de la Culture en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois,
- Conception graphique de la nouvelle brochure Muzéa, présentant l'ensemble des musées du réseau en trois langues.

Le réseau Muzéa se réunit plusieurs fois par an pour organiser ces actions, notamment dans le cadre des « CaféMuzéa » : ces dernières font l'objet d'un plan et d'outils de communication communs (compagnie intervenant dans plusieurs musées – cette année : La Compagnie On Off et l'Orchestre de Douai-, publication de dépliants et d'affiches, diffusion, insertions presse/radio/TV, référencement Internet et Facebook, réédition de la brochure présentant l'ensemble des musées, etc.).

La cible est un public de proximité (territoires ruraux), peu habitué à fréquenter les musées et des territoires géographiquement voisins (dunkerquois, lillois, audomarois, calais, Belgique).

Grâce à la programmation du réseau, les musées essayent de retrouver leurs fréquentations d'avant 2020 en faisant circuler les publics entre les équipements, en les élargissant (scolaires, issus des territoires ruraux, éloignés de la culture, etc.) et en valorisant le terroir rural flamand.

**Collaborations prévues** : entre l'ensemble des musées et centres d'interprétation des territoires de la CCHF et de Cœur de Flandre Agglo, avec les Offices de Tourisme, mairies et médiathèques du territoire, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

### Evaluation du partenariat de l'année 2023

Les manifestations proposées par le réseau des musées en 2023 semblent toujours rencontrer leurs publics : du 26 au 30 avril 2023, le festival « Musique au musée » s'est déroulé dans 16 musées en accueillant environ 1 600 personnes pour 36 animations dont certaines proposées par le collectif « La Roulotte ruche » (concerts de baroque, folk, jazz ; ateliers, visites-musicales, etc.), soit la meilleure fréquentation depuis 2018.

#### Aspects positifs

- Création de brochures présentant les manifestations et l'ensemble des musées du réseau ; retombées fortes dans les médias locaux ; développement d'une communication web, notamment sur les réseaux sociaux ; relais de communication pour les manifestations nationales (Nuit des Musées et Journées Européennes du Patrimoine),
- Circulation des publics entre les territoires Cœur de Flandre Agglo-CCHF-CAPSO avec primo-visiteurs dans les musées participants,
- Montée en qualité des concerts et des manifestations regroupés sur un week-end de festival,
- Plus de 12 000 visites sur le site internet Muzéa pour sa 2<sup>e</sup> année de mise en ligne, dont 7,4% de belges et 3,2% de canadiens,
- Partage complémentaire des tâches entre les deux intercommunalités et développement de nouvelles actions communes,
- Implication durable du musée départemental de Flandre dans la dynamique collective.

#### Difficultés rencontrées

- Cohérence à articuler pour les musées entre les événements et leurs expositions permanentes ou temporaires,
- Pas de politique tarifaire commune,
- Manque de relais efficaces avec les partenaires touristiques (dont Offices de Tourisme intercommunaux).

#### Évolution attendue

- Capitaliser le savoir-faire des éditions précédentes tout en renouvelant,
- Articuler les deux programmations coordonnées par les deux intercommunalités (printemps/automne),
- Aider les musées à renouveler leur offre culturelle et à élargir les publics ; évaluer les retombées des manifestations pour l'image globale des musées.

## ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

### Bilan financier de la coordination de Muzéa, réseau des musées de Flandre par Cœur de Flandre Agglo

Pour la 5<sup>e</sup> année du conventionnement triennal entre les deux intercommunalités, Cœur de Flandre Agglo a coordonné le réseau pour une partie de ces actions en réalisant un budget de 51 484 €, intégrant pour une évaluation des dépenses des musées à hauteur de 6 484 € et près de 4 312 € de valorisation du temps de bénévolat.

Depuis 2022, pour faciliter la gestion administrative et financière de la coordination du réseau par les deux intercommunalités, elles font des demandes de subvention séparées, respectivement à hauteur de 20 000€ (pour la CCHF, 20 000€ sont proposés à cette même Commission Permanente).

<b>Budget réalisé</b>	51 484	<b>Nombre de salariés en ETP en 2023</b>	0,4
<b>% subvention dép.</b>	38,8%	<b>% ressources propres/budget réalisé</b>	48,5%

### SOUTIEN DEPARTEMENTAL

**Subventions** 2014-21 : 28 à 35 000 € (CCHF-CCFi) / 2022-23 : 20 000 € (CCFi)

### DEMANDE DE SUBVENTION 2024

<b>Budget Prévisionnel</b>	51 000	<b>Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 20 000 € (39,21%)</b>
<b>Dont Musées</b>	6 484	Aucun autre financeur public
<b>BP actions retenues</b>	51 000	

### PROPOSITION :

**10 000 €**

Subvention accordée par la CP réunie le 27 mars 2024 : 10 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2023 soit un total de 20 000 € pour 2024

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

## Musées thématiques – tête de réseau pérenne



### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	Association du Musée Hospitalier Régional de Lille	<b>Tiers</b>	394 306
<b>Président</b>	Patrick DHELLEMMES	<b>Responsable</b>	Patrick Kemp
<b>Territoire d'action</b>	Région	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Thématique</b>	tête de réseau	<b>Siège</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	<p>Forte de sa centaine d'adhérents majoritairement dans le Nord, l'Association du Musée Hospitalier Régional de Lille, qui n'a pas de lieu d'exposition permanente, a réussi à mettre en valeur sa collection auprès de nombreuses institutions, tant hospitalières que muséales. Elle est membre du REseau des MUées Techniques et scientifiques (RÉMUT), piloté par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux (SFHH).</p> <p>En 2024, elle propose trente-deux expositions itinérantes « clés en main » à la demande de tout porteur de projets, dont 17 figurent dans le <i>Catalogue des outils itinérants pour la médiation scientifique et technique en Hauts-de-France</i> d'Ombelliscience.</p> <p>Elle propose aussi un circuit pédestre « Sur les pas de Charles de Gaulle dans le Vieux-Lille » en lien avec la maison natale.</p>		

### OBJET DU PARTENARIAT

Pour préserver le patrimoine hospitalier et médical dans le Nord Pas-de-Calais, l'association se positionne comme « Pôle Ressources du Patrimoine Hospitalier et Médical du Nord » par l'inventaire et la mise en valeur d'une collection, unique au Nord de Paris, d'environ 6 000 objets récoltés depuis trente-cinq ans auprès d'institutions hospitalières et de praticiens peu à peu accessible en ligne.

Sur son site internet, elle propose d'ailleurs sept expositions virtuelles, des podcasts et des vidéos sur sa chaîne Youtube, notamment grâce à la mise en ligne de son cycle de conférences. Pour sa compétence et son savoir-faire, elle est désormais sollicitée par les milieux muséaux, hospitaliers et éducatifs, mais aussi pour des tournages cinématographiques.

En vue d'un futur déménagement des réserves, un chantier des collections a été mis en place avec tri, inventaire et mise en cartons.

#### Actions prévisionnelles 2024

Ce projet, prévu sur plusieurs années, permet la mise en ligne progressive de l'inventaire complet des collections du Musée Hospitalier Régional, grâce au développement de son site Internet [www.patrimoinehospitalierdunord.fr](http://www.patrimoinehospitalierdunord.fr), bien référencé sur les principaux moteurs de recherche (différencié du site de l'association [www.association.patrimoinehospitalierdunord.fr](http://www.association.patrimoinehospitalierdunord.fr)). Une cinquantaine d'appareils anciens viennent d'être protégés au titre des Monuments Historiques.

Elle prévoit la mise à disposition de la nouvelle mini-exposition itinérante « Réparer les corps » réalisée en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois l'année dernière, lors de la semaine pour l'emploi et la journée mondiale des personnes handicapées.

Elle poursuit la création de malles thématiques pour des expositions, notamment dans des établissements scolaires, sur les thématiques « Soigner les blessés pendant les guerres » et « Hygiène et santé ».

Comme tous les ans, à la demande des structures intéressées, l'association prêtera ses collections aux Archives Nationales du Monde du Travail, au Collège de France et dans des établissements secondaires (lycées à Lille et Villeneuve d'Ascq).

**Collaborations prévues :** PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers, Ombelliscience, le Denier des Ecoles Laïques de Lille-écomusée des écoles publiques, des établissements scolaires du Nord, Ville d'Art et d'Histoire de Lille, le laboratoire IRHiS (Université de Lille).

#### Evaluation du partenariat de l'année 2023

En constante augmentation depuis sa création en 2011 (ajout régulier de nouvelles fiches, de biographies et d'informations complémentaires), la consultation en ligne du Pôle Ressources du Patrimoine Hospitalier maintient un chiffre exceptionnel de fréquentation.

##### Aspects positifs

- Plus de 600 000 internautes internationaux depuis 2011 (toujours en augmentation : 64 346 en 2023), consultation de plus d'un million de pages (146 320 en 2023), et actuellement près d'un millier de fiches d'objets disponibles en ligne avec ajout de vidéos et lien vers les bases du Ministère de la Culture ; présence sur les réseaux sociaux (556 abonnés Facebook et 122 Twitter).
- 67 fiches historiques sur les hôpitaux de la région accessible en ligne avec des liens vers les bases patrimoniales nationales.
- Remplacement de l'ancien blog par un Open agenda avec diffusion vers d'autres open agendas (Ville, MEL, Hello Lille, etc.).
- Participation à des classes civiques CM1-CM2 de manière hebdomadaire avec le Denier des Ecoles Laïques de Lille-écomusée des écoles publiques (musée thématique) ; visites/animations pour 550 élèves (22 classes).



- Création d'une nouvelle exposition itinérante sur « La reconversion du patrimoine hospitalier lillois » ; prêt d'une exposition aux Archives Nationales du Monde du Travail.
- Organisation de sept conférences CLIO (50 personnes/conférence max., soit 386 personnes accueillies).
- Accueil de groupes à l'ancien Hospice Gantois, notamment retraités mais aussi la Direction Finances et Conseil de gestion du Département du Nord.

#### Difficultés rencontrées

- Décalage entre une lisibilité de l'association en ligne et les conditions matérielles de préservation des collections (pas de réserve dont le climat est maîtrisé) ; chantier des collections en vue d'un déménagement.

#### Évolution attendue

- Mise en place d'un Comité scientifique et définition d'une politique d'acquisition.
- Développement du moissonnage par les bases nationales (Culture.fr) et européennes (Europeana).

## ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

### Situation financière de l'association

Aucun emprunt n'a été effectué par l'association. Le compte de résultat 2023 présente des produits de 26 012 € et des charges de 31 452 €, soit une légère augmentation des dépenses par rapport aux exercices précédents, mais un déficit de 5 439 € malgré un soutien pérenne de la Ville de Lille (5 320 €).

Pour 2024, elle prévoit un budget prévisionnel d'un montant de 39 380 €, un peu surestimé par les prévisions de recettes, et une valorisation des contributions en nature à hauteur de 39 000 € (mises à disposition gratuites et bénévolat). En effet, pour 2023, 1332 heures de bénévolat ont été comptabilisées en augmentation par rapport à 2022 (soit 15 344 € sur la base du SMIC horaire), notamment pour assister le salarié, chargé de l'inventaire et de la documentation des collections.

### Bilan financier du « Pôle Ressources du Patrimoine Hospitalier et Médical du Nord » pour 2023

L'association a dépensé 23 779 € en 2023 pour cette action, pour des recettes de 15 085 €, doit un déficit de 8 694 €. En augmentation (+ 3726 €), le budget réalisé de l'action représente la majeure partie du fonctionnement général de l'association.

<b>Budget réalisé</b>	23 779 €	<b>Nombre de salariés en ETP en 2023</b>	0,9
<b>% subvention dép.</b>	54,67%	<b>% ressources propres/budget réalisé</b>	45,33%

### SOUTIEN DEPARTEMENTAL

**Subventions** 2014-22 : 10 à 13 000 € / 2023 : 13 000 €

### DEMANDE DE SUBVENTION 2024

<b>Budget Prévisionnel</b>	30 500 €	<b>Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 18 000 € (59%)</b>
<b>BP actions retenues</b>	30 500 €	Aucun autre financeur public

<b>PROPOSITION :</b>	<b>13 000 €</b>	<b>SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2024 DE 13 000 €</b>
----------------------	-----------------	--

# EMANDE DE SUBVENTION 2024

## Musées thématiques – tête de réseau pérenne



### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers</b>	<b>Tiers</b>	600320
<b>Président</b>	Martine AUBRY	<b>Responsable</b>	Michel TAECKENS
<b>Territoire d'action</b>	Région	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Thématique</b>	tête de réseau (40 musées thématiques)	<b>Siège</b>	Wasquehal
<b>Activité générale</b>	L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région Hauts-de-France. Forte de plus d'une centaine de musées et associations adhérents en Hauts-de-France, elle valorise l'histoire régionale, étudie le patrimoine et la mémoire des métiers, anime le réseau PROSCITEC et transmet aux générations futures : elle fêtera son 40 <sup>e</sup> anniversaire cette année. En 2024, l'association se structure notamment autour de trois actions : « Patrimoine », « Opération thématique » et « Réseau » ; cette dernière est décrite ci-dessous.		

### OBJET DU PARTENARIAT

Afin de satisfaire davantage la demande de ses 137 structures adhérentes accueillant 1 500 000 visiteurs, s'élargissant peu à peu aux quatre autres départements de la Région et à la Belgique frontalière, PROSCITEC développe sa position de tête de réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers depuis 2008, en confortant son rôle de conseil, de coordination, de monté en qualité, de recherche, d'accompagnement, de mise en valeur et de veille, notamment auprès d'une soixantaine de structures du département du Nord, dont une quarantaine de musées thématiques (dont Fresnes-sur-Escaut, Loon-Plage, Saint-Amand, Sains-du Nord, Saint-André et Villeneuve d'Ascq qui viennent d'intégrer le réseau), deux équipements départementaux et une dizaine de musées de France. C'est la 16<sup>e</sup> année que le Département soutient cette action : 50% des activités de PROSCITEC sont à destination des nordistes.

#### Actions prévisionnelles « Réseau » 2024

Le projet de développement du réseau des musées adhérents se décline en actions pluriannuelles qui visent à conforter les outils existants (évolution et alimentation du site internet alimenté par les musées membres : [www.proscitec.asso.fr](http://www.proscitec.asso.fr), participation à un pré-projet de portail web régional avec moissonnage OAI, le Pass Musées actualisé régulièrement, page Facebook, chaîne Youtube, etc.), et en développement adaptés aux besoins des musées (une dizaine de rencontres du réseau plénières et territoriales, au moins cinq formations et ateliers, etc.) et en travaillant à leur valorisation et leur lisibilité (circuits de découverte pour les individuels, participation à des Salons touristiques, etc.). L'association mobilisera ses membres pour participer aux Journées Européennes des Métiers d'art en avril et à la Fête de la Science à l'automne 2024.

Pour le développement de sept parcours thématiques (textile, santé, transport, verre, télécommunication, agricole, etc.) à destination des collégiens et lycéens, un enseignant a été mis à disposition par le Rectorat au sein de l'association depuis 2020 : ils seront présentés à la semaine de l'industrie en novembre 2024. Des parcours numériques sur le patrimoine industriel seront peu à peu mis à disposition de tous.

Pour la montée en qualité du réseau, PROSCITEC prévoit la réalisation de quatre audits de musées en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois (dont la Maison de la Broderie de Villers-Outréaux et l'écomusée Les racines de la vie rurale de Ledringhem), l'accompagnement de cinq musées dans leur développement, et de cinq autres pour la numérisation de leurs archives papiers et audiovisuelles grâce notamment à une convention avec l'association Archipop.

**Collaborations prévues** avec les réseaux nationaux et régionaux de musées, les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (Ombelliscience, AMCSTI), des Chambres régionales d'agriculture et des métiers et de l'artisanat ; de l'entreprise, du tourisme, de l'enseignement et de l'Université.

#### Evaluation du partenariat de l'année 2023

En 2023, avec le développement de nouvelles actions post-COVID, l'association a continué à assurer son rôle d'animateur de réseau de musées.

#### Aspects positifs

- Développement du portail web régulièrement alimenté (près de 69 000 visiteurs en 2023, 165 000 depuis le lancement en 2021) et page Facebook (1615 abonnés), diffusion annuelle de 4 lettres d'information (2500 abonnés) et Vie du réseau (350 abonnés),
- Accompagnement à l'inventaire des collections et à leur mise en ligne pour 37 membres dont 15 dans le Nord (30 044 objets en ligne/37 254 inventoriés) ; accompagnement à la gestion des archives et de leurs numérisations, notamment

pour le Musée de la Vie frontalière à Godewaersvelde, le Musée des arts et traditions populaires de Watrelos, La Manufacture de Roubaix, les Amis de la lainière et du textile de Watrelos et PHER à Sebourg,

- Quatre parcours découvertes scolaires finalisés : Transport/logistique, Textile, Santé et Télécommunication,
- Organisation de 8 rencontres territoriales dont à Villeneuve d'Ascq, Saint-Amand-les-Eaux et Fourmies pour le Nord (les 10/10, 12/10 et 20/10/23),
- Participation à 5 salons et manifestations dont Tourissima au Grand Palais à Lille (26-28/01/23) et le Karyole Feest à Hondschoote (3/09/23), ainsi que la valorisation de l'ensemble du réseau à la Fête de la Science, les journées européennes des métiers d'art, du patrimoine et celles des moulins,
- 10 nouveaux membres en 2023 dont trois dans le Nord (les Compagnons du devoir et du Tour de France de Villeneuve d'Ascq, les Musée du Terroir et des Moulins de Villeneuve d'Ascq),
- Audits pour le Musée de l'art photographique de Mortagne-du-Nord et pour la Mémoire verrière de Bousois ; accompagnements individuels du Musée de la Vie rurale de Fretin et du projet de la Cité de l'acier à Douchy-les-Mines.

#### Difficultés rencontrées

- Se projeter à 3-5 ans avec les contraintes actuelles de financement, notamment publiques, malgré l'aide d'un consultant spécialisé en 2019.
- Maîtriser l'élargissement géographique du réseau, notamment pour les musées picards et wallons.
- Mise en place d'outils d'évaluation qualitatifs pertinents à l'échelle de l'ensemble des adhérents.

#### Évolution attendue

- Poursuite du développement de son rôle de « Tête de réseau » auprès des musées adhérents, notamment du Nord, et capitalisation des compétences en animation de réseau développées depuis plus d'une décennie.

### ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

#### Situation financière de l'association

Si en 2022, le compte de résultat global de l'association était en déficit de 10 918 €, en 2023, il est légèrement positif de 416€ grâce à une augmentation du financement de la MEL (5 000€ à 17 000€) malgré une diminution de l'Etat (8 559 € à 2 266€) et une stabilisation de la Région (30 000 €). Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'association a réussi à mobiliser un financement belge (10 000€ de la Fondation Roi Baudouin). En 2023, l'association a salarié 3,7 ETP.

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 370 701 € en baisse par rapport à 2023 (396 537 €). Depuis 2019, l'association réussit à mobiliser la DRAC et la Région sur ses actions car elle élargit peu à peu son action à l'ensemble des Hauts-de-France : sollicitant auprès du Département un accompagnement financier similaire aux années précédentes, l'association essaie de nouer un partenariat pérenne avec la MEL, les autres Départements tout en développant le mécénat (66 665 € prévus).

#### Bilan financier de l'action « Réseau » pour 2022

L'association maîtrise parfaitement la comptabilité analytique ce qui lui permet de ventiler ses lignes budgétaires en fonction de ses actions développées. En 2022, le budget réalisé pour l'action « Réseau » est de 138 912 €, soit près de la moitié de ses dépenses totales, avec l'Etat, la Région, les Départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et du Nord comme partenaires publics. Le BP de l'action 2023 (214 149 €) est en légère hausse par rapport à celui de 2022 (205 798€).

<b>Budget réalisé</b>	139	<b>Nombre de salariés en ETP pour l'action en 2022</b>	1,8
<b>% subvention dép.</b>	20%	<b>% ressources propres/budget réalisé</b>	41%

#### SOUTIEN DEPARTEMENTAL

#### Subventions attribuées

Depuis 2014 : 95 000 € (dont 79 000€ pour les Musées thématiques dont cette action)

#### DEMANDE DE SUBVENTION 2024 pour l'action « Réseau »

<b>Budget Prévisionnel</b>	192	<b>Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 39 000 € (20 %)</b>
<b>BP actions retenues</b>	192 109 €	Autres financeurs publics : DRAC, Région Hauts-de-France, Départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise

#### PROPOSITION :

19 500 €

Subvention accordée par la CP réunie le 27 mars 2024 : 19 500 € correspondant à 50 % de la subvention 2023 soit un total de 39 000 € pour cette action en 2024

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

## Musées thématiques – projet en réseau



### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers</b>	<b>Tiers</b>	600320
<b>Président</b>	Martine AUBRY	<b>Responsable</b>	Michel TAECKENS
<b>Territoire d'action</b>	Région	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Thématique</b>	tête de réseau (14 musées thématiques)	<b>Siège</b>	Wasquehal
<b>Activité générale</b>	L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région Hauts-de-France. Forte de plus d'une centaine de musées et associations adhérents en Hauts-de-France, elle valorise l'histoire régionale, étudie le patrimoine et la mémoire des métiers, anime le réseau PROSCITEC et transmet aux générations futures : elle fêtera son 40 <sup>e</sup> anniversaire cette année. En 2024, l'association se structure notamment autour de trois actions : « Patrimoine », « Opération thématique » et « Réseau » ; cette seconde action est décrite ci-dessous.		

### OBJET DU PARTENARIAT

Grâce aux opérations thématiques « Le Commerce. Du colportage à l'e-commerce » en 2023-24 et « La publicité patrimoniale. Un objet de diffusion multiple » en 2024-25, PROSCITEC se positionne pour les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> fois comme coordinateur des manifestations prévues de décembre 2023 à décembre 2025, en partenariat avec une quarantaine de structures, dont une vingtaine du Nord (y compris une quinzaine de musées thématiques).

#### Actions prévisionnelles « Opération thématique » 2024 : « De l'échoppe à l'e-shop. Les commerce(s) : hier, aujourd'hui & demain » (2023-2024) et « La publicité patrimoniale. Un objet de diffusion multiple » en 2024-25

Lancée le 5 décembre dernier au Village des métiers d'antan de Saint-Quentin, « De l'échoppe à l'e-shop. Les commerce(s) : hier, aujourd'hui & demain » est toujours en cours jusqu'à la fin de l'année avec la valorisation du patrimoine avec les halles et marchés, les foires et expositions internationales, les commerces de tout type, la Vente Par Correspondance (innovation régionale), les premières implantations commerciales sur le territoire, le commerce dans la littérature et la peinture du Nord, etc.

Les quatorze musées thématiques du Nord concernés par le projet « De l'échoppe à l'e-shop... » en 2024 sont le Centre Régional de la Photographie qui prête sa collection de photographies de Kasimir Zgorecki (1904-1980), MUSEAM à Louvroil, les musées de la vie frontalière de Godewarsvelde et de la vie rurale de Steenwerck en Flandre, La Manufacture-musée de la mémoire et de la création textile de Roubaix, « Tracteurs en weppes » à Beaucamps-Ligny, les Amis du moulin amandinois à Saint-Amand-les-eaux, le Musée des Arts et Traditions populaires de Wattrelos, l'écomusée « Les racines de la vie rurale » à Ledringhem, les Amis du Centre de l'histoire de la verrière d'en Haut à Aniche, le Musée de l'art photographique à Mortagne-du-Nord, le Musée Régional des Télécommunications et de la Radio de Marcq-en-Baroeul, la Maison de la confiserie à Wattignies et l'AMITRAM à Marquette-lez-Lille en complémentarité avec les musées de France, l'écomusée de l'Avesnois.

L'opération thématique sera valorisée dans tous les sites participants des quatre autres départements (Desvres et Bruay-la-Buissière dans le Pas-de-Calais ; Bellicourt, Bohain-en-Vermandois, Guise et Saint-Quentin dans l'Aisne ; Liancourt, Longueuil-Annel et Tracy-le-Mont dans l'Oise), et en Belgique (Comines, Mouscron et Tournai).

L'association a cependant d'ores et déjà débuté la préparation de l'opération thématique suivante « La publicité patrimoniale. Un objet de diffusion multiple » pour mettre en avant l'évolution de la communication commerciale à travers le temps, mais aussi les évolutions technologiques et sociétales à travers le prisme publicitaire en exploitant des archives et des fonds inédits (packaging, imprimés, publicité physique comme l'affichage, ou mobile, dans les médias, télévision, radio, presse, cinéma, ou dans les salons et foires, et sur internet, etc.).

Les publics cibles sont régionaux (dont scolaires, personnes en situation de handicap ou éloignées de l'offre culturelle), mais aussi les visiteurs provenant du Nord de Paris et de la Belgique. Plusieurs lieux d'exposition sont accessibles gratuitement.

Le travail en réseau est possible par l'organisation régulière de réunions entre ses membres et le travail du comité de pilotage. La communication de l'ensemble de ces manifestations (environ 20 000 brochures, réseaux sociaux, un film-teaser, roll-up, kakemono, relations presse) et un outil de comptabilisation des visiteurs seront communs.

**Collaborations prévues** entre les musées participants au projet, entre l'ensemble des adhérents à l'association PROSCITEC, l'Education Nationale, les Chambres de l'Agriculture et des Métiers et de l'Artisanat, et les partenaires touristiques habituels.

#### Evaluation du partenariat de l'année 2023 : « Au-delà de nos frontières » (2022-23)

Le bilan de l'opération « Au-delà de nos frontières » (2022-23) montre que l'association maîtrise la méthodologie de projet de l'élaboration à l'évaluation en mode réseau.

### Aspects positifs

- 13<sup>e</sup> projet mutualisé de 30 structures, dont 17 dans le Nord (12 musées thématiques, ainsi que le MusVerre) : plus de 35 expositions, animations et ateliers organisés en 2022 et 2023 qui ont accueilli plus de 200 000 visiteurs,
- Lancement exceptionnel au musée de la Vie frontalière de Godewaersvelde 15/12/2022 qui a rassemblé 70 personnes,
- Valorisation de parcours découvertes thématiques à destination des établissements scolaires pour découvrir certains secteurs d'activité dont les métiers de la logistique et des transports,
- Réalisation d'une série de podcasts, en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois, sur l'histoire de l'industrie régionale et sa place dans le monde,
- Elaboration d'une charte graphique, d'un dépliant et d'une diffusion communs (8 000 brochures diffusées chez l'ensemble des membres) et de kakemono pour chaque structure partenaire ; communiquées de presse, chroniques mensuelles avec la radio RCF Hauts-de-France et achat d'espaces publicitaires ; opération valorisée via le site internet PROSCITEC, ses Newsletter, les réseaux sociaux (Facebook et Twitter),
- Mise en place d'une convention entre PROSCITEC et les musées participants à l'opération thématique, un questionnaire d'évaluation et d'un prix Coup de Cœur valorisant une manifestation remarquable faisant aussi la promotion du réseau.

### Difficultés rencontrées

- Mise en place d'une méthodologie de travail spécifique au fonctionnement en réseau de musées aux tailles et aux statuts juridiques différents ; retours complets de l'ensemble des structures difficiles à obtenir.

### Évolution attendue

- Poursuivre la présence du réseau et des musées en ligne.
- Poursuivre la dynamique de réseau enclenchée en intégrant de nouveaux musées et en développant l'aspect qualitatif des expositions et des manifestations proposées.
- Continuer à élargir les publics et le rayonnement de l'association et des musées.

## ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

### Situation financière de l'association

Si en 2022, le compte de résultat global de l'association était en déficit de 10 918 €, en 2023, il est légèrement positif de 416€ grâce à une augmentation du financement de la MEL (5 000 € à 17 000 €) malgré une diminution de l'Etat (8 559 € à 2 266 €) et une stabilisation de la Région (30 000 €). Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'association a réussi à mobiliser un financement belge (10 000 € de la Fondation Roi Baudouin). En 2023, l'association a salarié 3,7 ETP.

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 370 701 € en baisse par rapport à 2023 (396 537 €). Depuis 2019, l'association réussit à mobiliser la DRAC et la Région sur ses actions car elle élargit peu à peu son action à l'ensemble des Hauts-de-France : sollicitant auprès du Département un accompagnement financier similaire aux années précédentes, l'association essaie de nouer un partenariat pérenne avec la MEL, les autres Départements tout en développant le mécénat (66 665 € prévus).

### Bilan financier de l'action « Opération thématique » pour 2023

L'association maîtrise parfaitement la comptabilité analytique ce qui lui permet de ventiler ses lignes budgétaires en fonction de ses actions développées et de coordonner deux opérations thématiques simultanément à cheval sur deux années civiles. Pour l'opération thématique « De l'échoppe à l'e-shop... » en cours, 20 796 € de dépenses communes de la tête de réseau de l'opération ont été dépensées en décembre 2023 pour 83 340 € prévus. Pour l'opération précédente qui s'est achevée en 2023, 58 005 € ont été dépensés, auquel s'ajoutent les dépenses de chacune des structures participantes qui ne bénéficient pas d'aides directes en fonctionnement du Département (au moins 36 000€).

<b>Budget réalisé</b>	58 005 €	<b>Nb de salariés en ETP en 2023 pour l'action</b>	0,7
<b>% subvention dép.</b>	86% (hors dépenses des musées)	<b>% autres ressources/budget réalisé</b>	14%

### SOUTIEN DEPARTEMENTAL

#### Subventions attribuées

**Depuis 2014 : 95 000 €** (dont 79 000€ pour les Musées thématiques dont cette action)

### DEMANDE DE SUBVENTION 2024 pour l'action « Opération thématique »

<b>Budget Prévisionnel</b>	208 450 €	<b>Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 40 000 € (19,2 %)</b>
<b>BP actions retenues</b>	208 450 € (dont dépenses des musées)	Autres financeurs publics : Région Hauts-de-France, Départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, MEL

**PROPOSITION :** 20 000 €  
Subvention accordée par la CP réunie le 27 mars 2024 : 20 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2023 soit un total de 40 000 € pour cette action en 2024

**Aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier,  
archéologique et immatériel**

**Attribution des soldes au titre de l'année 2024 pour les associations dont le montant  
de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant attribué en 2023</b>	<b>Montant attribué à la CP du 27/03/24</b>	<b>Solde proposé à la CP du 23/09/24</b>	<b>Montant total subvention 2024</b>
NON-LIEU	46 000 €	23 000 €	23 000 €	46 000 €
PROSCITEC	16 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIES DES HAUTS-DE-France	17 000 €	8 500 €	6 500 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 000 €</b>	<b>39 500 €</b>	<b>37 500 €</b>	<b>77 000 €</b>

**Subventions au titre de l'année 2024 pour les associations dont le montant  
de la subvention est inférieur à 15 000 €**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant attribué en 2023</b>	<b>Montant proposé en 2024</b>
Beffrois du Patrimoine mondial	4 000 €	4 000 €
Eglise ouverte	5 000 €	5 000 €
Fondation du Patrimoine – Délégation Hauts-de-France	15 000	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Le Non-Lieu</b>	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Président</b>	Swan CAZAUX	<b>Commune</b>	Roubaix
<b>Classification</b>	Association loi 1901	<b>Discipline</b>	Patrimoine industriel
<b>Activité générale</b>	L'association a pour but : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement des liens entre aspects patrimoniaux et manifestations contemporaines de la culture par la création d'évènements (« Beffrois du travail », « Voyages Roubaisiens en Art Contemporains (VRAC) »...) et par l'édition (catalogues, CD, coffrets de cartes...),</li> <li>- la création d'opportunités d'expression pour les artistes dans des lieux liés à l'histoire industrielle,</li> <li>- l'animation de l'ancien site de l'usine Cavrois-Mahieu à Roubaix, lieu ouvert au public proposant un dialogue entre conservation d'objets liés à l'histoire industrielle, mémoire des acteurs de cette histoire et accueil d'artistes contemporains.</li> </ul>		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Il est proposé de retenir en 2024 l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition de l'opération « Beffrois du travail », sur le thème des chants ouvriers, qui se décline à travers les axes suivants :

- le « banquet des cheminées » à Roubaix le 1<sup>er</sup> mai : cet évènement ouvre la saison des « Beffrois du travail », et associe une dimension mémorielle, festive et artistique. Sont prévus deux projections, une exposition transdisciplinaire et un concert ;
- une programmation dans les territoires « de beffroi en beffroi » : dans la vallée de la Lys en partenariat avec l'association Mémoires d'Usines ; à La Madeleine dans le cadre de la fête des Allumoirs à la chaufferie Huet ; à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos dans le cadre de la création d'une fête des Allumoirs ; à Bailleul en partenariat avec le collectif Chemin'Hié et à Fourmies en partenariat avec l'écomusée de l'Avesnois ;
- le développement d'outils de médiation numérique : site internet, développement d'un projet de balades dans le Roubaix du XIX<sup>e</sup> siècle à partir du fonds cartographique des archives municipales.

L'association participe chaque année aux POAA organisées par le Département et anime l'ancien site de l'usine Cavrois-Mahieu à Roubaix en y proposant une riche programmation mêlant patrimoine et création contemporaine.

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats	3 268 €	Département du Nord	46 000 €
Services extérieurs	5 617 €	Région Hauts-de-France	15 000 €
Autres services extérieurs	34 184 €	MEL	15 000 €
Impôts et taxes	2 431 €	Ville de Roubaix	2 000 €
Charges de personnel	36 033 €	Projet d'initiative citoyenne (PIC)	1 000 €
		Ressources propres	2 533 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 533 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 533 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023

<b>Budget réalisé</b>	157 353 €	<b>Subvention départementale</b>	46 000 €
<b>Masse salariale</b>	69 787 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	132 588 €
<b>Ressources propres</b>	22 657 €	<b>Mécénat/dons/financement(s) privé(s)</b>	0 €

## RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

**Subvention départementale**

2021 : 46 000 €

2022 : 46 000 €

2023 : 46 000 €

**MONTANT PROPOSE :**

23 000 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 23 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2023, soit une subvention totale de 46 000 € pour 2024

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

## Au titre de l'archéologie et du patrimoine

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des métiers</b>	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Présidente</b>	Présidente : Martine AUBRY	<b>Commune</b>	Wasquehal
<b>Classification</b>	Association loi 1901	<b>Discipline</b>	Patrimoine industriel
<b>Activité générale</b>	<p>L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région. Elle est notamment le correspondant régional du Réseau des Musées Techniques et scientifiques (RÉMUT).</p> <p>L'association se structure autour des trois axes « Animation du réseau », « Projet thématique » et « Patrimoine » et développe son action à la hauteur des enjeux de la région des Hauts-de-France. Elle entretient enfin des liens privilégiés avec le monde de l'industrie, qu'elle fait découvrir au grand public et au public scolaire à travers des visites dédiées.</p> <p>En parallèle du rôle joué par l'association comme tête de réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers soutenu depuis 2008 par le Département, l'association développe des actions dédiées spécifiquement à la conservation et la valorisation du patrimoine textile et industriel dans la perspective de développer les liens entre les métiers d'hier, d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Elle poursuit l'animation du « club textile » et du « club rural » et continue de mener une démarche prospective autour de la collecte et de la valorisation de la mémoire orale des différents acteurs liés aux métiers et industries régionales. Elle concrétise une offre d'accompagnement aux collectionneurs privés, qui conservent un patrimoine souvent menacé.</p>		

### ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

- Valorisation du patrimoine et de la mémoire textile avec l'animation du « **club textile** » créé en 2011 regroupant une quinzaine de structures : poursuite du projet autour de l'application numérique ICI-AVANT ; partenariat avec l'écomusée de l'Avesnois autour du projet Empreintes industrielles ; poursuite des collectes de témoignages d'anciens acteurs du textile,
- Poursuite du « **club rural** » rassemblant une quinzaine d'associations réfléchissant à des projets communs autour du patrimoine rural. Le club participe également à divers salons et fêtes agricoles pour promouvoir les musées ruraux. Un partenariat avec le SPLARN permettra d'accompagner les responsables des musées dans l'évolution de leurs discours de valorisation de leur collection,
- Création du « **club verrier** » portant sur la thématique de la verrerie et des arts du feu,
- Poursuite de l'accompagnement du réseau dans la collecte, la conservation et la valorisation de la **mémoire orale**, complément indispensable aux objets et sites témoignant de l'histoire industrielle locale. En 2024, travail sur la mise en ligne des extraits de témoignages recueillis dans le cadre du site inventaire, formation des membres du réseau à la collecte et à la valorisation de ces témoignages, et valorisation de la collecte dans le cadre d'un projet d'exposition,
- Constitution d'un groupe de travail autour des **collectionneurs privés** avec mise en place d'actions centrées sur trois axes : recenser, rendre visible et pérenniser les collections. L'objectif du groupe de travail est de favoriser le rapprochement avec les musées. En 2024, sont prévus l'ouverture d'un club qui permettra aux collectionneurs d'échanger et la constitution d'un dossier de presse.

### BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats, études et prestations de service	4 179 €	Département du Nord	16 000 €
Achats de fournitures	3 584 €	Région Hauts-de-France	8 500 €
Services extérieurs	5 705 €	Département du Pas-de-Calais	1 600 €
Information, publicité, publications, relations publiques	1 500 €	Département de la Somme	1 200 €
Déplacements, missions et réceptions	4 858 €	Département de l'Oise	1 300 €
Rémunération du personnel	30 226 €	MEL	0 €
Dotations aux provisions	305 €	Dons (mécénat)	18 757 €
		Sponsoring	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 357 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 357 €</b>

### BILAN FINANCIER 2023

<b>Budget réalisé</b>	35 654 €	<b>Subvention départementale</b>	16 000 €
<b>Masse salariale</b>	39 622 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	29 000 €
<b>Ressources propres</b>	4 654 €	<b>Mécénat/dons/financement(s) privé(s)</b>	2 000 €

### RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale : 2021 à 2023 : 16 000 €/an

**MONTANT PROPOSE :**  
8 000 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 8 000 €  
correspondant à 50 % de la subvention 2023,  
soit une subvention totale de 16 000 € pour 2024



# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Association des Espaces Fortifiés des Hauts-de-France</b>	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Présidente</b>	Marie-Sophie Lesne	<b>Commune</b>	Villeneuve d'Ascq
<b>Classification</b>	Association loi 1901	<b>Discipline</b>	Patrimoine fortifié
<b>Activité générale</b>	<p>L'association des espaces fortifiés des Hauts-de-France a été créée en 1980 dans le but de coordonner des actions locales de valorisation du patrimoine fortifié sur le territoire. Elle anime un réseau de propriétaires de sites fortifiés, à qui elle propose un accompagnement pour des projets de sensibilisation, d'animation, mais également de conservation d'un type de patrimoine particulièrement présent dans les Hauts-de-France.</p> <p>L'association regroupe actuellement vingt adhérents (communes et structures privées), dont onze sont situés dans le Nord.</p>		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Le projet culturel de l'association s'articule autour de deux événements majeurs : les journées des Espaces fortifiés et les « Places fortes Racon-thé ».

- La 21<sup>ème</sup> édition des journées des Espaces fortifiés a eu lieu le dernier week-end d'avril : comme chaque année, l'association accompagne les adhérents dans leur programmation et assure la communication de l'évènement,
- La 6<sup>ème</sup> édition des « Places fortes Racon-thé » proposera des conférences gratuites sur plusieurs sites du territoire dans un nouveau format.

L'association continue de diffuser son spectacle itinérant « L'improptu du Belvédère » avec une nouvelle version et une nouvelle compagnie à l'ensemble de ses adhérents, et son escape game, qui doit être mis à jour.

En 2024, l'association porte également un projet de podcasts inclusifs à destination des publics éloignés ou empêchés, en collaboration avec le Studio Flamboyances. Il s'agit d'un nouvel outil de médiation et de valorisation.

Enfin, l'association continue d'accompagner son réseau dans une démarche de protection et de restauration des espaces fortifiés. Après une première table-ronde à destination des gestionnaires des sites en 2023, elle prévoit d'en organiser une deuxième en privilégiant les retours d'expériences (entretien et restauration des remparts).

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Masse salariale	53 000 €	Département du Nord	17 000 €
Charges sociales	358 €	Région Hauts-de-France	20 652 €
Loyer et assurance	4 150 €	Département du Pas-de-Calais	3 000 €
Charges variables (déplacements, téléphone...)	4 850 €	Département de la Somme	1 002 €
Journées des espaces fortifiés	1 210 €	Département de l'Oise	8 512 €
Conférence RACON-THEX4	1 000 €	Département de l'Aisne	8 512 €
Spectacle vivant	1 200 €	Cotisations	22 540 €
Post cast inclusif	5 300 €		
Escape Game	10 000 €		
Frais de fonctionnement	150 €		
<b>TOTAL</b>	<b>81 218 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 218 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023

Budget réalisé	60 554 €	Subvention départementale	17 000 €
Masse salariale	31 808 €	Subvention(s) publique(s) (cotisations)	37 014 €
Ressources propres	21 540 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	0 €

## RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale

2021 : 15 000 €

2022 : 15 000 €

2023 : 17 000 €

MONTANT PROPOSE :

6 500 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 8 500 €  
correspondant à 50 % de la subvention 2023,  
soit une subvention totale de 15 000 € pour 2024

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Beffrois du Patrimoine mondial</b>	<b>Arrondissement</b>	/
<b>Président</b>	François-Xavier MUYLAERT	<b>Commune</b>	Arras
<b>Classification</b>	Association loi 1901	<b>Discipline</b>	Patrimoine mondial
<b>Activité générale</b>	<p>L'association des Beffrois du Patrimoine Mondial, créée en 2005, est le référent pour la partie française du bien sériel « Beffrois de Belgique et de France » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco la même année, en extension transfrontalière des beffrois belges inscrits en 1999. Ce sont ainsi 23 beffrois qui ont été consacrés en France, dont 11 dans le Nord.</p> <p>L'association assure la coordination des sites en France, en partenariat avec les deux régions flamande et wallonne. Animant le réseau des villes à beffroi, elle édite des supports de communication et propose l'organisation régulière de conférences et d'expositions itinérantes. Elle a été accompagnée en 2012 par le Département pour la réalisation d'un « kit pédagogique des beffrois » à destination notamment des collégiens. Elle mène depuis fin 2017 un travail de fond pour formaliser, avec toutes les villes et institutions partenaires, le plan de gestion du Bien.</p> <p>L'action structurée mise en œuvre par l'association vise à garantir la pérennité de l'inscription UNESCO, gage d'attractivité et de développement touristique pour les territoires concernés.</p>		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association poursuit en 2024 la mise en œuvre des fiches-actions prioritaires du plan de gestion :

- la poursuite de la démarche de définition locale des attributs, avec pour objectif de compiler l'intégralité des attributs locaux (méthodologie commune avec les partenaires Belges) ;
- la continuation de la réalisation d'un inventaire des objets mobiliers liés aux beffrois, en collaboration avec les conservateurs des antiquités et objets d'art de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord ;
- la sensibilisation des élus, des techniciens, des enseignants de collège et de lycée et du public aux enjeux du patrimoine mondial et du plan de gestion : réalisation d'une plaquette de promotion, formation sur le Patrimoine mondial, refonte du site web et réflexion sur la présence de l'association sur les réseaux sociaux ;
- la réalisation d'un annuaire des référents ;
- la définition d'une méthodologie et d'un cadre précis pour les études d'impact sur la V.U.E. (Valeur Universelle et Exceptionnelle) ;
- l'élaboration d'outils partagés d'aide au discours (distribution de l'Abécédaire du Patrimoine mondial) ;
- la mise en place de bonnes pratiques pour le suivi annuel (inventaire, mises en commun et partages d'expériences, information et sensibilisation thématiques, gouvernance transnationale) ;
- la création d'un guide d'utilisation des logos validé par la commission nationale française de l'Unesco (évolution des chartes graphiques) ;
- la création de nouveaux supports de communication (pour le jeune public et pour le grand public).

Par ailleurs, l'association prépare l'anniversaire des 20 ans d'inscription sur la liste du patrimoine mondial (2005-2025).

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Salaires et charges	53 250 €	Département du Nord	4 000 €
Comptabilité, banque et assurance	3 570 €	Région Hauts-de-France	8 000 €
Postes et télécommunication	650 €	DRAC Hauts-de-France	8 000 €
Fournitures	300 €	Département du Pas-de-Calais	3 000 €
Conception graphique	5 640 €	Département de la Somme	4 000 €
Impression	3 430 €	Ville de Gravelines	1 500 €
Mise à disposition local associatif	1 960 €	Cotisations	53 250 € €
Adhésion	1 500 €	Mise à disposition local associatif	1 960 €
Frais de mission	3 500 €		
Formation	2 010 €		
Prestataires extérieurs	7 900 €		
<b>TOTAL</b>	<b>83 710 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 710 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023

Budget réalisé	93 195 €	Subvention départementale	4 000 €
Masse salariale	49 643 €	Subvention(s) publique(s)	23 500 €
Ressources propres	49 587 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	0 €

## RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale : 2021 à 2023 : 4 000 €/an

**MONTANT PROPOSE : 4 000 €**

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Eglises ouvertes France</b>	<b>Arrondissement</b>	/
<b>Présidente</b>	Marie-José MICHEL	<b>Commune</b>	Arras
<b>Classification</b>	Association loi 1901	<b>Discipline</b>	Patrimoine religieux
<b>Activité générale</b>	<p>Créée en 2014, l'association « Eglises Ouvertes Nord de France » s'inspire du réseau belge des <i>Eglises ouvertes et accueillantes</i>. L'objectif est d'encourager l'ouverture et la valorisation des églises du territoire.</p> <p>Le réseau se développe chaque année, avec l'intégration d'autres départements en Normandie, Bourgogne et Grand-Est. Aujourd'hui, ce sont plus de 120 églises françaises qui sont labellisées « ouvertes et accueillantes ».</p> <p>L'association met à la disposition de ses membres des outils de communication et de valorisation (site Internet, cartes, livres d'or, expositions, etc.). Elle organise également des formations à destination des propriétaires et gestionnaires d'églises sur des thématiques comme l'accueil des visiteurs, la sécurité, la conservation des œuvres, etc.</p>		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association poursuit en 2024 le développement de son réseau par :

- l'organisation de présentation des activités de l'association sur l'ensemble du territoire du département ;
- l'organisation de journées de formations sur les thématiques de l'accueil et de la sécurité ;
- l'organisation de rencontres entre les membres du réseau ;
- le développement des partenariats ;
- le développement des outils de médiation et de communication : nouvelles cartes-brochures touristiques, organisation d'un concours-photo ;
- la proposition de nouvelles activités aux membres du réseau : animations, visites sensorielles, conférences, moments de convivialité, etc... ;
- l'établissement d'un plan de communication pour faire connaître l'association.

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats	6 070 €	Département du Nord	5 000 €
Services extérieurs	16 450 €	Département du Pas-de-Calais	10 000 €
Autres services extérieurs	55 315 €	Région Hauts-de-France	10 000 €
Charges de personnel	70 905 €	Région Normandie	2 000 €
Autres charges de gestion courante	9 700 €	Département de l'Orne	2 000 €
		Département de la Haute-Marne	2 000 €
		Communes et EPCI	7 000 €
		Aides privées	20 000 €
		Mécénat	42 500 €
		Autres produits de gestion courante (dont cotisations, adhésions et dons)	41 475 €
		Vente de produits, prestations	3 995 €
		FDVA	2 000 €
		Transferts de charges	10 470 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 440 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>158 440 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023

<b>Budget réalisé</b>	101 679 €	<b>Subvention départementale</b>	5 000 €
<b>Masse salariale</b>	45 835 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	16 000 €
<b>Ressources propres</b>	22 604 €	<b>Mécénat/dons/financement(s) privé(s)</b>	35 800 €

## RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale

2021 : 5 000 €

2022 : 5 000 €

2023 : 5 000 €

**MONTANT PROPOSE : 5 000 €**

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Fondation du Patrimoine – Délégation Hauts-de-France</b>	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Délégué Régional hdf</b>	Philippe ROUMILHAC	<b>Commune</b>	Marcq-en-Baroeul
<b>Classification</b>	Fondation	<b>Discipline</b>	Patrimoine privé
<b>Activité générale</b>	Depuis près de trente ans, la Fondation du Patrimoine œuvre en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, public et privé. Son action est déconcentrée par le biais de délégations régionales. La délégation Nord-Pas-de-Calais, créée en 1998, a fusionné en 2022 avec la délégation Picardie, pour devenir la délégation Hauts-de-France. Partenaire reconnu de la préservation du patrimoine sous toutes ses formes, la délégation est un moteur efficace de développement économique local. Multipliant les partenariats, publics et privés, elle conventionne avec tous les départements des Hauts-de-France, privilégiant l'accompagnement direct de projets qualitatifs labellisés privés ou associatifs. Ses outils, comme le label, les campagnes de mécénat populaire ou la mobilisation du mécénat d'entreprise, constituent des leviers pour les maîtres d'ouvrage locaux et renforcent les effets bénéfiques des financements publics mis en place.		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

La Fondation du Patrimoine dispose d'outils pour soutenir les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de restauration :

- le label : attribué à des opérations de restauration d'immeubles non protégés au titre des MH, il permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux réalisés sur des édifices visibles de la voie publique. La Fondation a l'obligation légale d'apporter une subvention de 2% minimum du montant des travaux. Depuis 2017, le Département du Nord et la Fondation signent une convention de partenariat. Le Département apporte une aide financière pour le financement du 2% minimum du label fiscal et du fonctionnement de la délégation régionale (suivi administratif et financiers des projets soutenus, frais de missions, supports de communication). En moyenne, dix projets sont labellisés par an grâce au soutien du Département ;
- la souscription publique : la Fondation du Patrimoine soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions ;
- la mobilisation du mécénat d'entreprise : dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité ;
- la « Mission Bern » : dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern par le président de la République en 2017, la Fondation du Patrimoine identifie des monuments en péril (un projet « emblématique » sélectionné par Région). Le Loto du patrimoine finance en partie ces projets.

## REPARTITION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Obtention des 2% permettant la déduction fiscale pour les projets labellisés de propriétaires privés imposables ;	13 000 €
projets labellisés portés par des propriétaires privés faiblement ou non imposables	
Fonctionnement de la délégation régionale	2 000 €

## BUDGET PREVISIONNEL 2024 (fonctionnement)

CHARGES		PRODUITS	
Masse salariale	190 000 €	Frais de gestion des collectes	40 000 €
Frais administratifs – tel – internet	21 000 €	Frais de dossier	40 000 €
Loyers et charges	15 000 €	Subvention Conseils départementaux	14 000 €
Missions/réception/déplacements	30 000 €	Subvention Département du Nord	2 000 €
Publicité et communication	14 000 €	Subvention autres collectivités	15 000 €
		Cotisations/adhésions	59 000 €
		Mécénat et dons	23 500 €
		Produits financiers	38 000 €
		Subvention successions en déshérence	11 000 €
		Contribution jeux du patrimoine	27 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>270 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 000 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023

<b>Budget réalisé</b>	304 300 €	<b>Subvention départementale</b>	15 000 €
<b>Masse salariale</b>	190 800 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	46 600 €
<b>Ressources propres</b>	137 000 €	<b>Mécénat/dons/financement(s) privé(s)</b>	11 400 €



## RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale : 2021 et 2022 : 10 000 €/an  
2023 : 15 000 €

**MONTANT PROPOSE : 15 000 €**

COMMISSION PERMANENTE DU 23 SEPTEMBRE 2024  
 MONUMENTS HISTORIQUES - OBJETS MOBILIERS - TABLEAU RECAPITULATIF

Annexe 8

Arrondissement	Maitrise d'ouvrage	Monument/objet mobilier	Montant d'opération	Taux applicable	Montant de la subvention
Dunkerque	Commune de Renescure	Restauration du calvaire de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption 	3 950,00	35,0%	1 382,50
Lille	Association Monique Teneur	Remontage de la grange de Quaëdypre au Musée de Plein Air de Villeneuve d'Ascq 	625 000,00	4,8%	30 000,00
<b>Montant total</b>			<b>628 950,00</b>		<b>31 382,50 €</b>

**Attribution des soldes au titre de l'année 2024 pour les associations  
dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 €**

ARRONDISSEMENT	ASSOCIATIONS	PROJET CULTUREL	Montant attribué en 2023	Montant attribué CP 27/03/24	Solde proposé CP 23/09/24	Montant total subvention 2024
AVESNES	MOTS ET MERVEILLES	Fonctionnement de l'association	76 000 €	38 000 €	38 000 €	76 000 €
LILLE	LA CLE	Fonctionnement de l'association	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
LILLE	ADNSEA Lis avec moi	Fonctionnement de l'association	32 000 €	16 000 €	16 000 €	32 000 €
HORS DEPARTEMENT	FOYERS RURAUX NORD ET PAS DE CALAIS	Fonctionnement de l'association	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>138 000 €</b>	<b>69 000 €</b>	<b>69 000 €</b>	<b>138 000 €</b>

**Attribution au titre de l'année 2024 pour les associations dont le montant  
de la subvention est inférieur à 15 000 €**

ARRONDISSEMENT	ASSOCIATIONS	PROJET CULTUREL	Montant attribué en 2023	Montant proposé 2024
LILLE	FLASEN - La Ligue de l'Enseignement	Fonctionnement	0 €	10 000 €
LILLE	LA FEUILLE	Fonctionnement	0 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>13 000 €</b>

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de la lecture publique



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Mots &amp; Merveilles</b>	<b>Arrondissement</b>	Avesnes sur Helpe
<b>Représentant.e légal.e</b>	Nathalie SAYSSET	<b>Commune</b>	Aulnoyes Aymeries
<b>Activité générale</b>	Mots et Merveilles est une association de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui propose l'accompagnement, la formation et le suivi des publics jeunes ou adultes, francophones ou allophones.		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association souhaite :

- Sensibiliser à la culture de l'illettrisme et identifier les personnes en situation d'illettrisme
  - Grâce à une campagne de sensibilisation via la presse locale, régionale et nationale, le site internet, un web journal mensuel et les réseaux sociaux,
  - Auprès des acteurs relais des territoires de la Sambre – Avesnois,
- Constituer et former un réseau de bénévoles
  - En recrutant sur le territoire Sambre Avesnois via la presse écrite, campagnes d'affichage... et diffusion d'un teaser,
  - Organisation régulière de rencontres d'échanges de pratiques entre bénévoles et salariés de l'association
- Créer une cellule de pilotage et d'ingénierie pédagogique (publication de livrets, de guide du bénévole, de l'apprenant, vadémécum, ...),
- Créer des parcours de formation pour les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme en tenant compte du niveau et des besoins des apprenants
  - Ateliers numériques pour tous les apprenants du secteur,
  - Ateliers collectifs en lien avec la culture et la citoyenneté,
  - Accompagnement éducatif des enfants sur le site d'Aulnoyes Aymeries (stages culturels axés sur l'expression orale et écrite et colonies apprenantes pour réapprendre à faire et vivre ensemble),
  - Ateliers de lecture à voix haute dans les écoles maternelles et classes d'intégration scolaire

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats	231 777 €	<b>Département du Nord</b>	<b>76 000 €</b>
Services extérieurs	83 970€	Ressources propres	0 €
Autres services extérieurs	286 563€	Financeurs publics :	
Rémunérations	924 810€	<i>Conseil Régional</i>	40 000 €
Impôts et taxes	40 000 €	<i>Etat</i>	784 914 €
Divers	30 000 €	<i>EPCI</i>	227 692 €
		<i>Communes</i>	73 000 €
		<i>CAF</i>	128 909 €
		Mécénat	236 605€
		Reprise sur amortissements et provisions	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 597 120 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 597 120 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023 : 1 156 081 €

<b>Budget réalisé</b>	Solde 67 102 € soit 5,8 %	<b>Subvention départementale</b>	6,6 %
<b>Masse salariale</b>	65,3 %	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	73,5 %
<b>Ressources propres</b>	0,3 %	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	26,2 %

**MONTANT PROPOSE :**  
38 000 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 38 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2023, soit un total de 76 000 € pour 2024

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de la lecture publique



<b>Nom</b>	<b>La CLE – Compter Lire Ecrire</b>	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	Fabienne BONNEL	<b>Commune</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	Assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement d'un Centre d'Enseignement, de Culture, d'Accompagnement et d'Aide pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales, de milieux défavorisés		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Mise en place d'un parcours d'apprentissage pour apprendre à utiliser les supports numériques pour les parents grands débutants dans la lecture /écriture et qui ne savent pas utiliser les smartphone, tablette et ordinateur (pour utilisation de l'ENT par exemple) afin de permettre à ces adultes d'être autonomes dans leur démarches administratives quotidiennes, d'entrer en contact avec les établissements scolaires de leurs enfants et de prendre leur place de parents auprès de leurs enfants pendant la scolarité, le temps des devoirs et dans leurs diverses démarches périscolaires sous forme de :

- Prêt de matériel informatique puis orientation vers les partenaires qui permettent de les équiper,
- Ateliers collectifs sur l'e-administration, l'utilisation de l'ENT, la sensibilisation au bon usage des écrans...

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats	47 230 €	<b>Département du Nord</b>	45 000 €
Services extérieurs	53 287 €	Ressources propres	7 000 €
Autres services extérieurs	63 918 €	Région	40 000 €
Rémunérations	395 991 €	Etat	
Impôts et taxes	6 964 €	• ANCT	9 025 €
Divers	20 005 €	• DREETS ERE	30 000 €
		• CLAS	16 150 €
		Communes	
		• Lille	62 725 €
		• Roubaix	9 000 €
		• Hellemmes	
		• Tourcoing	39 000 €
		MEL	25 000 €
		FONJEP	7 164 €
		CAF	90 759 €
		Autres	125 572 €
<b>TOTAL</b>	<b>587 395 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>587 395 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023 : 577 919 €

<b>Budget réalisé</b>	Solde 10 420 € soit 1,8 %	<b>Subvention départementale</b>	3,4 %
<b>Masse salariale</b>	61,8 %	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	55,20 %
<b>Ressources propres</b>	30,2 %	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	14,6 %

**MONTANT PROPOSE :**  
7 500 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 7 500 € correspondant à 50 % de la subvention 2023, soit un total de 15 000 € pour 2024



# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de la lecture publique



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	A.D.N.S.E.A.	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	François LEURS	<b>Commune</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	Cette association oriente ses activités sur la sauvegarde de l'enfant et gère des centres d'apprentissages, des instituts et différentes structures qui mènent des actions de terrain envers tous les publics en difficulté ou les milieux défavorisés		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'opération « Lis avec Moi » a pour objectifs :

- d'aider les communes et les structures à élaborer des actions d'éveil au livre, notamment dans les quartiers en difficulté et dans les zones rurales,
- d'organiser des animations de lecture à voix haute dans les lieux fréquentés par les publics (enfants et adultes) en priorité les lieux de la petite enfance,
- de poursuivre l'action « Lisons dehors »,
- de développer l'action « Les collégiens passeurs d'histoires »,
- de démultiplier des actions vers les autres publics : adolescents, adultes, « publics empêchés » : détenus, personnes souffrant de handicap, personnes âgées...,
- de former des relais : professionnels, parents, bénévoles De réfléchir, échanger, diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager,
- de contribuer à un développement de la lecture à voix haute au-delà du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuite de la participation au programme départemental « premières pages »

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats	13 990 €	<b>Département du Nord Culture</b>	78 482 €
Services extérieurs	9 235 €	Département du Pas-de-Calais	80 000 €
Autres services extérieurs	45 750 €	Ressources propres	148 343 €
Rémunérations	398 165 €	Financeurs publics :	
Impôts et taxes	39 935 €	<i>Conseil Régional</i>	87 200 €
Divers	50 €	<i>DRAC</i>	38 000 €
Autre charges de gestion courante	8 500 €	CAF	40 000 €
Dotation aux amortissements	2 400 €	Mécénat	30 000 €
		M.E.L	6 000 €
		Commune	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>518 025 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>518 025 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023 : 518 064

<b>Budget réalisé</b>	Solde 25 022 € soit 4,6 %	Subvention départementale	14,5 %
<b>Masse salariale</b>	76,8 %	Subvention(s) publique(s)	58,6 %
<b>Ressources propres</b>	35,9 %	Mécénat/financement(s) privé(s)	5,5 %

Collaboration avec la Médiathèque départementale

**MONTANT PROPOSE :**  
16 000 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 16 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2023, soit un total de 32 000 € pour 2024

# DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre de la lecture publique



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Fédération des Foyers Ruraux et Associations du Nord et du Pas-de-Calais</b>	<b>Arrondissement</b>	hors département
<b>Représentant.e légal.e</b>	Pascal PUCHOIS	<b>Commune</b>	Lillers
<b>Activité générale</b>	<p>Cette association de réputation nationale (tant par sa qualité que par sa convivialité) participe à un maillage culturel important en milieu rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutient la création et le maintien des associations rurales,</li> <li>- Impulse les initiations locales, départementales et régionales en apportant un soutien technique et pédagogique,</li> <li>- Conduit toutes les actions dans le domaine culturel, social et environnemental</li> </ul>		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2024 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Afin de promouvoir la littérature jeunesse en milieu rural :

- Mise en place du prix de littérature jeunesse RURALIVRES Nord (existe depuis 2002) pour les élèves de classes ULIS ou SEGPA qui permet de lutter contre l'illettrisme et de développer leur capacité d'argumentation et favoriser leur prise de responsabilités,
- Des formations sont aussi proposées : lecture à voix haute, initiation à l'oralité pour les jeunes appartenant aux commissions et aux adultes afin de transmettre leur savoir,
- Intervention dans les collèges pour aborder le livre autrement : à partir de jeu, de loisirs créatifs, ...

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats	95 907€	<b>Département du Nord</b>	25 000 €
Services extérieurs	20 800 €	Ressources propres	165 000€
Autres services extérieurs	82 900 €	Financeurs publics :	
Impôts et taxes	3 000 €	<i>Conseil Régional</i>	65 000 €
Personnel	219 000 €	<i>Etat</i>	46.607 €
Autres charges	28 000 €	<i>Département du Pas-de-Calais</i>	69 000 €
		EPCI	40 000 €
		Autres :	35 000 €
		Mécénat	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>449 607 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>449 607 €</b>

## BILAN FINANCIER 2023 : 578 763 €

<b>Budget réalisé</b>	Solde de 2 309 € soit 0,4%	<b>Subvention départementale</b>	2,6 %
<b>Masse salariale</b>	44,3 %	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	36,7 %
<b>Ressources propres</b>	63,3 %	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	0 %

**MONTANT PROPOSE :**  
7 500 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 27 mars 2024 : 7 500 €  
correspondant à 50 % de la subvention 2023,  
soit un total de 15 000 € pour 2024



Musées Thématiques

## CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique du 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 9 octobre 2023 ;

Et xxxxxxxx, représentée par son Président, Monsieur xxxxxxxx ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** : L'association XXXXX coordonne le réseau des musées de Flandre grâce à la convention triennale avec XXXXX.

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 2023 :

**Article 3** : Ce projet culturel consistera à mener les actions prévisionnelles suivantes :

**Article 4** : Le partenariat opérationnel sera le suivant : xxxxxxxx

**Article 5** : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants :

**Article 6 :** Le budget prévisionnel du projet culturel établi avant la crise sanitaire s'élève à :

<u>DEPENSES PREVISIONNELLES</u>		<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>	
		Département du Nord	€
		Autres financeurs	€
TOTAL	€	TOTAL	€

**Article 7 :** Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le suivant :

**Article 8 :** Le Département du Nord et xxxxxx conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui prendra en compte le contexte de la crise sanitaire et comprendra :

xxxxx s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

**Article 9 :** Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de xxxxx €.

xxxxx s'engage à fournir pour le 31 mai 2024, le bilan de(s) opérations financées en 2023 (résultats de l'activité et budget réalisé),

**Article 10 :** Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de xxxxxx, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 11 :** S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop perçu est reversé au Département.

**Article 12 :** Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par xxxxxx, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département du Nord téléchargeable sur [services.lenord.fr/partenaires-finances](http://services.lenord.fr/partenaires-finances) et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 13 :** La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

**Article 14 :** La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 15 :** Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur xxxxxxxx  
Président de l'association xxxxxx

Monsieur Christian POIRET  
Le Président du Département  
du Nord



Soutien à la vie culturelle  
Musées Thématiques  
Lecture publique  
Patrimoine

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD  
ET  
L'ASSOCIATION XXXX**

**INTRODUCTION :**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) Une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique culturelle telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord représenté, par Monsieur Christian POIRET, Président, autorisé par la commission permanente du : XX/XX/2024.

Et l'association représentée par son (sa) Président(e), Monsieur (Madame) XXXX ;

**Article 1** : L'association XXXX propose pour l'année 2024 un projet culturel intitulé : XXXX

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est : XXXX

**Article 3** : Ce projet culturel consistera à mener les actions prévisionnelles suivantes :

**Article 4** : Le partenariat opérationnel sera le suivant :

**Article 5** : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants : (logistique, organisation, communication, etc...) :

**Article 6** : Le budget prévisionnel du projet culturel s'élève à : XXXX €.

**Article 7** : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le suivant : tous publics et tous supports.

**Article 8** : Le Département du Nord et l'association XXXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

- 1) Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
- 2) Une évaluation de fonctionnement : efficience, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
- 3) Evaluation du partenariat.
- 4) Les effets imprévus observés.
- 5) L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
- 6) Les conséquences observables sur l'environnement.

L'Association XXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

**Article 9** : Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de XXXX € de la manière suivante :

- une première subvention de XXXX € (Délibération de la Commission Permanente du XX/XX/2024),
- une seconde subvention de XXXX €, sur la base du bilan des actions effectivement menées après signature de la convention.

L'association XXXX s'engage à fournir pour le 31 mai 2025 :

- le bilan de(s) l'opération(s) financée(s) en 2024 (résultats de l'activité et budget réalisé),
- les comptes de résultat et bilan financier détaillés de la structure pour l'année 2024 certifiés par le commissaire aux comptes le cas échéant OU signés par le/la Président et approuvés par l'Assemblée générale.

**Article 10** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 11** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**Article 12** : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par l'association XXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département du Nord téléchargeable sur lenord.fr et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 13** : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

**Article 14** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 15** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur (Madame) XXXX  
Président(e) de l'association XXXX

Le Président  
du Département du Nord

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 23 septembre 2024**

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

**A) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE**

**Le soutien aux acteurs culturels sur le territoire**

Pour la mise en œuvre de sa politique culturelle, le Département du Nord a décidé de mettre la solidarité territoriale et sociale et l'innovation au cœur de sa politique culturelle.

Les propositions de subventions tiennent compte :

- du travail de médiation culturelle mené en direction des publics prioritaires départementaux en particulier,
- du rayonnement des actions culturelles en milieu rural et quartiers politique de la ville notamment,
- des initiatives novatrices.

Les tableaux, joints au présent rapport (annexes 1 à 3), reprennent les projets culturels reçus et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées s'élève à 1 801 100 €.

En outre, le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Un dossier de construction du géant « Vincent » a été déposé par la commune de Hautmont. Il est proposé de le soutenir pour un montant 3 000 € (annexe 4).

**B) L'AIDE AU TRANSPORT POUR LES COLLÈGES AYANT PARTICIPE À L'OPÉRATION DÉPARTEMENTALE COLLÈGE AU CINÉMA 2023-2024**

Conformément au cadre du dispositif, le Département participe aux frais de déplacement des élèves vers les salles.

Par délibération du 17 décembre 2001, l'Assemblée plénière a fixé la participation au transport des élèves à :

- 4,00 € par élève et par an, pour les collèges n'ayant pas de cinéma sur le territoire de leur commune ;
- 2,30 € par élève et par an, pour les collèges situés à plus de deux kilomètres du cinéma de leur ville.

Ce forfait annuel, versé aux collèges par le Département, est calculé sur la base des attestations de présence des élèves fournies par les exploitants à l'association « *De la suite dans les images* », qui assure la coordination cinéma de l'opération.

Il s'agit de dépenses effectuées lors de l'année scolaire 2023-2024, pour lesquelles l'association a communiqué les éléments justificatifs au service du Département, instructeur au mois d'août 2024.

Sur la base des critères d'attribution énoncés, le tableau, en annexe 5, détaille la répartition des aides au transport pour les 114 collèges concernés, sur les 170 établissements inscrits.

Ce soutien financier complémentaire de la prise en charge des entrées en salle de cinéma bénéficie à environ 70 % des collèges inscrits, notamment à ceux situés en zone rurale.

### **C) L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES MUSÉES THÉMATIQUES**

Sur le territoire du Département du Nord, plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs n'ont pas l'appellation « musée de France » et sont qualifiés de « musées thématiques ».

Par délibérations SGA3/DECS/4/035 du 4 novembre 1991 et DAC/2009/1879 du 29 mars 2010, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, notamment par le soutien de projets en réseau et par des aides à l'aménagement.

#### **L'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques**

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier permet d'aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées. Ceux-ci peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...).

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 à 50 %,
- plafond des dépenses : 100 000 € T.T.C.,
- subvention départementale maximale : 50 000 € T.T.C

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport (annexe 6), reprennent les projets présentés et instruits à ce jour. Le montant total de subventions proposées s'élève à 82 500 €.

### **D) LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE**



## **1) L'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel**

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé de financer les associations reprises, dans l'annexe 7, pour un montant global de 61 500 €.

## **2) L'attribution de subventions d'investissement au titre de la politique de restauration et mise en valeur des monuments historiques (objets)**

Le Conseil départemental a décidé d'intervenir en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques par ses délibérations des 25 juin 1990 (SGA3/DACV3/404) et 20 novembre 2000 (DGA/DAC/00-56), qui se sont traduites par la signature de conventions entre l'Etat et le Département, les 17 décembre 1990, 4 mars 1996 et 31 décembre 2000.

Dans le cadre de la politique culturelle départementale adoptée le 23 novembre 2009, l'action départementale a évolué afin de renforcer l'équité dans l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements culturels, en privilégiant les opérations contribuant au rayonnement du territoire. Ainsi, par délibération en date du 29 mars 2010 (DAC/2009/1880), les taux des interventions départementales ont été modifiés en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes :

- de 60 à 80 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques classés et des remparts,
- de 30 à 40 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques inscrits,
- de 15 à 30 % pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de subventionner pour un montant total de 31 382,50 € les 2 projets, repris, en annexe 8, jointe au rapport.

## **E) LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

### **1) Soutien aux acteurs culturels**

Les orientations de la politique culturelle adoptées le 22 mai 2017 affirment le rôle majeur de la culture, autant pour les habitants que pour l'attractivité et le développement des territoires. La lecture publique et la mise en place de projets culturels d'animation autour du livre et de la lecture favorisent l'intégration de chacun, la prévention de l'illettrisme et contribuent au rayonnement des territoires.

L'accès au livre et aux manifestations autour du livre sont souvent parmi les premières « démarches » culturelles des personnes éloignées de ces pratiques.

Le soutien aux acteurs culturels qui mettent en place des actions en faveur du développement du livre et de la lecture, notamment afin de favoriser la mise en place d'actions de médiation, s'intègre totalement dans cette politique.

Le tableau et les fiches, joints en annexe 9 au présent rapport, reprennent les structures pour lesquelles il est proposé d'attribuer une subvention pour un montant total de 82 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie culturelle, les subventions pour un montant total de 1 801 100 €, aux structures reprises dans les tableaux, ci-joints, en annexes 1 à 3 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la restauration des géants, une subvention d'un montant de 3 000 € à la commune de Hautmont pour son projet de construction du Géant « Vincent » repris dans la fiche, ci-jointe, en annexe 4 ;
- d'attribuer des subventions en faveur des collèges repris en annexe 5, correspondant à la participation départementale pour le transport des élèves dans le cadre de l'opération « Collège au cinéma 2023-2024 » pour un montant total de 47 170,60 € ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant total de 82 500 € au titre du fonctionnement, aux structures reprises dans les fiches, ci-jointes, en annexe 6 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 61 500 € aux associations reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints, en annexe 7 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), les subventions pour un montant total de 31 382,50 € aux 2 communes reprises dans le tableau, ci-joint, en annexe 8 ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 82 000 € aux structures reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints, en annexe 9 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes dans les termes des projets, joints au présent rapport, en annexes 10 à 11 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2024.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	5 401 000	2 655 019,32	1 933 770,60
24002OP001	24002E15	116 000	39 500	61 500
24002OP001	24002E18	400 000	198 277,25	31 382,50
24001OP006	24001E15	280 000	112 000	82 000

Martine ARLABOSSE  
Vice-Présidente